

POUR

L'ENSEIGNEMENT
L'ÉDUCATION
LA RECHERCHE
LA CULTURE
LA FORMATION
L'INSERTION

Info



Année 19 n° 501 - Du 1er au 28 septembre 2012 — N° ISSN: 1247-2859 - Hebdomadaire

Editorial : Communiqué des organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF

Les organisations CGT, FSU, Solidaires et UNEF réaffirment ensemble leur opposition à la ratification du Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qu'elles jugent économiquement inefficace et socialement injuste.

Si ce Traité devait être ratifié, il institutionnaliserait de fait l'austérité et enfoncerait les États dans une crise durable. Ce Traité pèserait de manière négative sur leurs politiques et leurs programmations budgétaires. Il aurait des conséquences lourdes sur l'emploi, le pouvoir d'achat, les services publics... pour l'ensemble des salariés, des jeunes, des retraités et privés d'emploi, et particulièrement pour les femmes. Le Traité continuerait et accentuerait la logique des indicateurs absurdes hérités du Pacte de stabilité et de croissance de 1997 (limitation à 3% du déficit et 60% de la dette) sans tenir compte des cycles économiques et de la crise actuelle.

L'austérité n'est pas la solution face à la crise. Il faut sortir de la logique de réduction des dépenses publiques et trouver de nouvelles recettes pour des investissements productifs et socialement utiles. L'alternative à ce TSCG repose donc notamment sur la redistribution des richesses et une réforme fiscale d'ampleur.

A l'opposé de ce Traité, l'Europe a besoin d'une nouvelle politique économique et sociale, créatrice d'emplois de qualité et favorisant le pouvoir d'achat. Une Europe fondée sur la démocratie, les solidarités, la justice sociale et le souci de la transition écologique. Aucun débat démocratique n'a eu lieu avec les citoyens. Les organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF demandent aux parlementaires de ne pas voter ce Traité. Elles poursuivront la campagne, et notamment celle initiée par le Collectif audit citoyen de la dette, pour alerter et mobiliser sur les dangers de ce Traité et porter d'autres alternatives.

Le 21 septembre 2012

Rompre définitivement avec la RGPP

Les trois Inspections Générales Interministérielles (Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration et Inspection générale des affaires sociales) ont remis au Premier ministre, en présence de la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, le 25 septembre, le rapport commandé sur le bilan de la RGPP et les conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'État.

Les rapporteurs font des constats négatifs qui rejoignent d'ailleurs parfois les critiques de rapports précédents comme celles de la FSU : objectif principal de recherche d'économies, suppressions massives d'effectifs, restructurations de services ayant conduit à des dysfonctionnements, nouvelle gouvernance, perte d'efficacité et de sens des missions, malaise des agents de l'État...

Mais ce rapport traite aussi de la RGPP comme si cette politique avait été un outil neutre et anodin dont les conséquences négatives pour les services et les personnels ne seraient dues qu'à un problème de mise en œuvre. Il conclut même à une possibilité d'« élargir le périmètre de la réforme » dans un contexte de contraintes budgétaires.

Pour la FSU, il n'est pas question d'« achever les mesures RGPP en cours » comme le préconise le rapport mais de rompre définitivement avec cette politique dévastatrice.

Le Ministre assure dans un communiqué que les nouvelles orientations du gouvernement seront discutées dès l'ouverture des négociations du 17 octobre prochain selon 3 principes : amélioration de la qualité des services publics, association des agents et définition des priorités de l'administration « afin d'assurer l'adéquation de leurs moyens à leurs missions ».

La FSU y portera pour sa part, l'exigence d'une Fonction publique et de services publics ayant les capacités et les moyens de répondre aux besoins de la population sur tout le territoire. Elle y portera également la nécessaire amélioration des conditions de travail des agents, en redonnant notamment sens à leurs missions, et de leurs rémunérations.

La FSU, convaincue que les évolutions nécessaires doivent se faire avec les personnels, les associera à ces travaux.

Avec l'ouverture de ces discussions, c'est un nouveau cap qu'il faut fixer à la Fonction publique. Il est urgent de rompre avec l'idée qu'elle serait une charge pour la nation. Pour la FSU, la Fonction publique est bien un investissement d'avenir, une chance qui contribue à davantage de justice sociale et d'égalité.

Communiqué de presse FSU du 27 septembre 2012

Sommaire : P.1 : Editorial - Rompre avec la RGPP P. 2 : Conférence environnementale - Chômage P.3 : Protection sociale - Démocratiser l'enseignement supérieur - Orientation-Formation-Emploi P. 4 : La RGPP dans les départements - Situation des Roms P. 4,5,6, 7 : CDFN, texte action P.8 : CDFN, votes P.8 et 9 : Déclaration SNUCLIAS-SNUACTE P.9 et 10 : Rencontre cabinet Delaunay P.10 et 11 : Audience avec Marie-Arlette Carlotti P.11 et 12 : Audience avec Anne-Marie Escoffier P.12, 13, 14 et 15 : Etat et décentralisation P.16 : CSFPE, commission statutaire P.16 et 17 : CT-MEN du 19 juillet P.18 et 19 : Dire non au Traité européen, c'est dire non à l'austérité;

La FSU à la conférence environnementale

MAIS QUEL PARCOURS !

C'est après avoir envoyé plusieurs courriers successifs aux ministres de l'écologie « successifs » du gouvernement Ayraut, après avoir appelé le cabinet de Monsieur Sapin et Madame Lebranchu, en rappelant notre volonté de participer aux débats que nous avons enfin réussi à être invité à la table ronde « Gouvernance » uniquement et pour une seule personne.

Nous aurions souhaité participer à toutes les tables rondes et plus particulièrement à celle de la biodiversité où la FSU (et le SNE) avait vraiment des orientations, des problématiques, des organisations à proposer et à défendre.

Nous étions par ailleurs invités à la table ronde au titre du collège du gouvernement (FSU et UNSA). Jean-Luc Ciulkiewicz du SNE a pu participer comme suppléant. Au moment de cette conférence environnementale voulue comme un moment important, alors que le ministère reste autiste au changement d'orientation en matière de dialogue social et de politiques, on peut se demander à quoi tout cela rime ! Mais après le discours du Président Hollande, le cap est donné.

Le Président a fait plusieurs annonces :

- arrêt des gaz de Schistes
- arrêt de Fessenheim pour 2016 et accompagnement des emplois jusque là
- création de l'agence de la biodiversité pour 2013
- plan ambitieux de rénovation thermique
- Instauration d'une fiscalité écologique (les ministres recevront une feuille de route et une lettre de cadrage du développement durable dès la semaine prochaine).

Dans les mesures immédiates

- soutien de la proposition BROTTE sur la précarité énergétique avec une tarification progressive des tarifs de l'électricité et du gaz
- sur les transports: objectif à 10 ans d'une consommation de 2l/100 km pour les véhicules, c'est un cap donné pour les chercheurs et les industriels de l'automobile.
- Soutien de la filière énergie renouvelable: Solaire et éolien (création des parcs éoliens du Tréport et de Noirmoutier)

Chômage : prendre des mesures exceptionnelles

Les chiffres du chômage du mois d'août 2012 qui viennent d'être publiés sont extrêmement préoccupants. Après ceux du mois de juillet, la catégorie A fait un bond avec 23 0900 demandeurs supplémentaires (+ 0.8%). Le chômage des catégories A/B/C concerne près de 4, 8 millions de personnes. Ceci donne un rythme de progression avoisinant les temps forts de la crise du début de l'année 2009.

La situation est particulièrement dramatique pour les chômeurs de longue durée (+21% sur 1 an) et les seniors (+15.5% sur 1 an). Elle va encore aggraver les difficultés déjà connues d'accès à l'emploi des jeunes, diplômés ou sans qualification, comme celles des femmes.

La FSU demande au gouvernement de prendre des mesures exceptionnelles comme des dispositifs spécifiques pour les seniors et les chômeurs de longue durée.

L'austérité budgétaire ne doit pas être un prétexte à ne pas augmenter les minima sociaux.

Il faut lutter contre les plans de licenciements. Les pouvoirs des instances représentatives des salariés doivent être renforcés pour permettre de bloquer les plans de licenciement. Il faut en outre prendre toutes les dispositions nécessaires à l'encontre des entre-

- interdiction d'épandage aérien (mais avec un dispositif de dérogation)
- sur la santé: interdiction du Bisphénol (un peu léger...)
- Sur la fiscalité écologique: hausse de TGAP sur les polluants atmosphériques
- plan de soutien à la filière automobile avec augmentation du malus pour 2013 et seuil abaissé de 5gr de CO2/km.
- RSE, vers une distinction entre entreprise cotée et non cotée (recommandation du Conseil d'État)

Le travail des commissions

Sur le rendu général : dynamique, intéressant, des pistes, des blocages, des banalités, des vérités.

Mais c'était sans compter la dernière présentation de la table ronde « Gouvernance », qui ne tient absolument pas compte de tout ce qui s'est dit pendant les 2 demi-journées de travail. La directrice de cabinet adjointe de Mme Batho, Madame Lebranchu et Monsieur Sapin ne semblaient pas très satisfaits non plus. Les débats ont montré sur la question de la « Gouvernance » comment les régions essaient de tirer la couverture à elles, les services de l'Etat n'étant plus en capacité de réagir, suite à la RGPP ; Les associations réclament de l'argent pour le travail qu'elles font et le MEDEF applique les lois Grenelle sur le RSE (...), mais veut des simplifications de procédures.

L'agence de la biodiversité aurait tout autant pu être traitée par la table ronde "gouvernance". En effet, elle pose un grand nombre de questions dans ce domaine : Pour faire quoi ? Avec quels objectifs d'amélioration ? Toujours à moyens constants pour l'Etat ? Et donc en dépouillant quels services ? Sous quelle tutelle ? Avec quelle articulation avec DDT, DREAL, établissements publics, préfets, collectivités ? Une récente étude du Conseil d'Etat nous dit que la création de ce type d'agences relève de la question de la cohérence d'ensemble de l'action de l'Etat. Alors ?

Nous attendons maintenant la feuille de route précise du gouvernement. La FSU continuera de demander à participer aux discussions qui s'ouvriraient sur les questions autre que celle de la « gouvernance ».

Compte-rendu FSU

prises qui licencient alors qu'elles ont perçues des aides publiques pour la sauvegarde des emplois.

Il est urgent de permettre une relance de l'emploi. Et la création d'emplois dans tous les secteurs, privé comme public, nécessite également d'investir notamment dans les services publics, la formation et la recherche.

De facto, la convention tripartite (Etat, Unedic, partenaires sociaux de Pôle-Emploi) devient obsolète. Pour la FSU, la clause d'ajustement prévu pour modifier les plans d'activité de Pôle-Emploi doit être mise en œuvre immédiatement. Cette situation du chômage et de l'emploi impose que soit programmée dans les meilleurs délais, sous la forme déployée lors de la Grande Conférence Sociale, une réunion de travail et de négociation sous l'égide du 1er Ministre, réunissant tous les acteurs et toutes les forces syndicales, afin d'envisager toutes les mesures et dispositifs à mettre en œuvre pour faire reculer le chômage.

La FSU rappelle enfin que dans ce contexte de crise, les services publics jouent un rôle majeur pour les personnes les plus fragilisées. Il est donc nécessaire de les conforter et de les développer.

Communiqué de presse FSU du 27 septembre 2012

Haut Conseil de la protection sociale

Les travaux du Haut Conseil du financement de la protection sociale doivent contribuer au débat social

La FSU se félicite d'intégrer aujourd'hui le Haut Conseil du financement de la protection sociale.

Si le système de protection sociale est aujourd'hui affaibli, il joue un rôle important d'amortisseur des effets de la crise. Cette dernière accentue ses difficultés de financement, dont l'insuffisance avait déjà entraîné des reculs importants pour les assurés, l'augmentation des restes à charge, des inégalités et l'incitation au recours à l'assurance privée.

Ce qui guide la FSU, c'est la réponse aux besoins sociaux et le débat sur les financements n'est pas séparable des garanties apportées par la protection sociale.

Elle considère qu'il est à la fois nécessaire de lutter contre les gaspillages et d'accroître les ressources de la protection sociale par des financements solidaires fondés sur un autre partage des richesses. Soucieuse de justice sociale, elle a combattu la TVA sociale.

Elle s'opposera au transfert de la part patronale des cotisations sociales vers la CSG, elle refuse la mise en opposition des actifs et des retraités, des salariés en emploi et des chômeurs et pré-

caires, d'une partie de la population contre une autre. Elle rappelle son attachement au principe fondateur de la sécurité sociale qui veut que chacun cotise à hauteur de ses moyens, et reçoive selon ses besoins.

Elle considère que les travaux du Haut Conseil du financement de la protection sociale doivent permettre d'expertiser et de débattre d'un financement pérenne basé sur les principes de solidarité et de justice sociale ce qui suppose notamment de travailler des alternatives favorables à l'emploi et à la lutte contre la précarité.

Il sera nécessaire de trouver de nouvelles ressources. C'est pourquoi la FSU défend les propositions de taxation des revenus du capital et du patrimoine, de l'élargissement des cotisations à la valeur ajoutée et est prête à discuter de pistes concernant la modulation des cotisations pour les entreprises qui créent des emplois.

C'est dans cet esprit que la FSU entend participer aux travaux du haut conseil du financement de la protection sociale en considérant que ces travaux doivent permettre de nourrir le débat social.

Communiqué de presse FSU du 26 Septembre 2012

Un avis à retenir pour démocratiser l'enseignement supérieur...

Le CESE vient adopter un projet d'avis pour « réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle » dont le rapporteur était Gérard Aschiéri.

Le constat dressé dans cet avis montre que l'enseignement supérieur reste profondément inégalitaire. Il pointe les principaux obstacles à la démocratisation : orientation envisagée « au regard du champ des possibles ouvert à chacun des nouveaux bacheliers », mauvaises conditions de vie et d'études des étudiants, financement insuffisant des universités. L'avis critique la politique d'excellence et ses conséquences : « le financement des universités est donc le reflet d'une politique qui a des difficultés à concilier deux priorités : viser l'émergence de pôles d'excellence et favoriser la réussite du plus grand nombre ».

La FSU partage l'objectif visé par l'avis du CESE « de faire réussir un plus grand nombre de jeunes dans l'enseignement supérieur, notamment issus de catégories sociales qui y sont peu représentées ». Il s'agit alors effectivement de « redonner toute son attractivité à l'université, (d') y assurer la réussite ». Les propositions faites vont dans le bon sens : enseignements en petits groupes, amélioration du lien entre lycée et enseignement supérieur, plan pluri-annuel de recrutement d'enseignants-chercheurs, formation pédagogique pour tous les enseignants-chercheurs et enseignants du supérieur...

La FSU considère que cet avis apporte un éclairage essentiel au moment où s'ouvrent les Assises pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Communiqué de presse FSU du 27 septembre 2012

« Chaîne Orientation – Formation- Emploi » - Des décisions avant toute concertation ?

L'Etat et les Régions ont signé une « déclaration commune » le 12 septembre : « 15 engagements pour la croissance et pour l'emploi ».

La FSU a toujours défendu la nécessité d'améliorer la relation formation-emploi. Mais comment, « dès les prochains mois », les Régions pourraient-elles « piloter la carte des formations » ? Elles n'ont aujourd'hui pas cette compétence pour la formation initiale. Peuvent-elles « moderniser » le « service public d'orientation » (SPO) : pas davantage, pour les mêmes raisons.

Comment ce même texte peut-il ainsi s'engager sur le contenu de la future loi de décentralisation, avant même toute concertation ? Où a-t-on débattu de la « vocation » des Régions à « coordonner et à animer » le SPO, ou encore l'idée de leur confier « une compétence centrale sur le pilotage et l'animation territoriale de l'offre d'orientation tout au long de la vie » ?

L'urgence face à la grave crise économique et sociale ne saurait conduire à anticiper sur l'application d'une future loi, pas plus que, sans aucun débat, à transférer aux Régions le SPO, de surcroît sans en modifier radicalement le contenu. En effet, le «

SPO » n'a du service public que le nom : il remet en cause gravement les vrais services publics encore existants, l'Education Nationale et Pôle Emploi mais aussi les Missions Locales au profit d'intérêts privés.

Le changement ne peut consister à répéter les politiques profondément ignorantes des différents métiers et des réalités. Ce ne peut pas être non plus d'imaginer que pour répondre à la dramatique montée du chômage, il suffirait de mieux orienter les flux, ou de simplement informer les jeunes et les chômeurs.

Mettre en œuvre des politiques publiques efficaces favorisant la croissance et l'emploi est une urgence, clarifier les responsabilités de l'Etat et des Régions une nécessité.

Mais pour y réussir, il faut entendre tous les partenaires sociaux. C'est ainsi que naîtra la démocratie sociale, une urgence elle aussi pour sortir notre pays de l'impasse.

Communiqué de presse FSU du 14 Septembre 2012

Poursuite de la RGPP en départements : la continuité sans le changement

Fin juillet, le Premier Ministre, en présence de représentants des douze principaux ministères, a donné son accord pour procéder à deux expérimentations prolongeant directement l'un des pans de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

La méthode est contraire au dialogue social. Elle n'a jamais fait l'objet de concertation. L'information a été distillée par la presse début septembre par publication d'un « bleu » de Matignon. Ce nouveau volet de la réforme territoriale de l'Etat (RéATE) révèle une forme de double langage sur l'arrêt ou la poursuite de la RGPP. Ce projet gouvernemental est directement destiné à supprimer de nouveaux emplois. Il revient à couper dans les faits les relations entre les échelons départementaux et leurs ministères.

La première mesure consiste à généraliser la mutualisation des fonctions support (gestion matérielle et des emplois) des directions départementales interministérielles en les regroupant au sein des préfectures. Cela s'inscrit dans la continuité des pratiques du précédent gouvernement. Cette mesure aura concrètement pour conséquence de faciliter la suppression d'emplois, de rendre le ministère de l'Intérieur pilote de la gestion des politiques publiques d'autres ministères.

La seconde mesure va encore plus loin en expérimentant dans une région, le regroupement de tous les emplois dans un programme budgétaire unique géré par la Préfecture. Ce phénomène induit une coupure dans la gestion des carrières des personnels qui ne dépendront plus de leur ministère d'origine mais

seront désormais affectés au ministère de l'Intérieur. Elle aura pour effet immédiat de transformer les services départementaux en bureaux annexes des préfectures. Cette réduction des services de l'Etat doit être appréciée dans le contexte du nouvel acte de décentralisation qui se prépare.

Matignon veut aller vite et en catimini, pour rendre officielle sa décision avant fin septembre.

La FSU en appelle une fois de plus à la nécessité d'un arrêt de la RGPP sous tous ses aspects, donc de son volet RéATE. La FSU demande qu'il soit mis fin réellement à des pratiques et orientations provoquant autant la destruction des missions de service public que la souffrance des personnels. Ces expérimentations ne doivent pas être menées mais au contraire remplacées par des mesures assurant des services publics de proximité à tous les niveaux et la continuité de l'action ministérielle à tous les échelons.

La FSU a dénoncé la méthode et le contenu des expérimentations auprès de Marylise Lebranchu en charge de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat. La ministre s'est engagée à écrire à chacune des organisations pour préciser ses intentions. La FSU sera attentive et vigilante à la réponse apportée par la Ministre quand aux suites qu'elle compte donner à ces expérimentations.

Communiqué de presse FSU du 14 Septembre 2012

Situation des Roms : apporter des réponses

La FSU exprime son indignation et son inquiétude face au traitement réservé aux familles ROMS durant l'été.

Contrairement aux annonces de campagne de François Hollande, « Je souhaite que, lorsqu'un campement insalubre est démantelé, des solutions alternatives soient proposées... », et après que l'émotion suite aux décisions de l'été aient amené le gouvernement à lancer une réflexion, un camp a été évacué hier et un 7ème aujourd'hui mardi 28 août est en cours d'évacuation à Lyon.

La FSU s'oppose aux expulsions des camps de Roms sans mise en place de solutions adéquates et durables pour les familles. Elle demande que, dans le respect des conventions internationales des droits humains, le droit à l'Éducation des enfants Roms soit

assuré afin qu'ils puissent suivre un parcours scolaire de la maternelle au lycée et, que les familles disposent de conditions de vie décentes : droit à la protection sociale, droit à l'éducation, accès aux soins... Pour sortir ces populations de la grande précarité due notamment à leur maintien à l'extérieur du marché du travail, la FSU demande que la levée des mesures transitoires soit effective.

La FSU demande au gouvernement l'arrêt des expulsions sans solutions alternatives et la poursuite du dialogue engagé avec les associations et les organisations dans un cadre interministériel afin d'apporter une réponse globale aux situations de ces populations.

Communiqué de presse FSU du 28 août 2012

CDFN des 18 et 19 septembre 2012 - Texte action

Contexte

Conférence environnementale, Agenda social de la Fonction publique, concertation sur la loi d'orientation et de programmation de l'École, Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, conférence de consensus à la Justice... les chantiers sont nombreux à cette rentrée. La FSU y participe activement. Mais s'il est important de renouer avec le dialogue social et de prendre le temps de faire certaines réformes, le gouvernement doit aussi répondre rapidement aux exigences des salariés, des chômeurs, des jeunes et des retraités. Car la crise économique et sociale reste entière à cette rentrée. Et les incidents d'Amiens de cet été ont rappelé combien est fragile la situation sociale.

La montée du chômage, les prévisions de croissance en baisse, la possibilité même d'une récession en France imposent une réorientation complète

des politiques économiques et sociales et des mesures rapides en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat.

L'emploi reste un enjeu majeur en France mais aussi dans toute l'Europe. Plus de 17 millions de personnes sont sans emploi dans la zone euro. Sous pression des marchés et de l'économie libérale, les plans de licenciements et les restrictions budgétaires ont conduit à une situation critique du chômage qui touche en France près de 10% de la population active. Soit près de 5 millions de chômeurs si on y ajoute les demandeurs d'emploi en activité plus ou moins réduite. C'est la plus forte hausse depuis 2009. Il touche particulièrement les femmes, les seniors et les jeunes. Aujourd'hui est discuté le document d'orientation « pour une meilleure sécurisation de l'emploi », la FSU ne participe pas à ces discussions, pour autant elle fera connaître ses positions sur ce document.

Compte tenu notamment de la dégradation très importante de la situation de l'emploi, la FSU exige dans le cadre de la clause d'adaptation de la convention tri-partite à Pôle Emploi (2012-2015) la renégociation d'un nouveau cadre stratégique d'intervention pour les années à venir au service de l'emploi et des usagers. Au niveau interne, elle réclame un plan d'apaisement mettant fin à toutes les recherches d'économie, réorganisations brutales et mobilités forcées des personnels. Elle contactera le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du dialogue social pour que soit bloqué ou dénoncé toute signature de la convention 181 de l'OIT confirmant le rôle des officines privées dans les politiques de l'emploi.

Par ailleurs, la FSU dénonce la stigmatisation des retraités par les récentes préconisations de la Cour des comptes. La FSU rappelle que les retraités ne sont pas des privilégiés en témoigne l'augmentation de la pauvreté des retraités.

Lors de la Conférence sociale de juillet, la FSU a plaidé pour que soient mises en œuvre, dans le public comme dans le privé, des mesures structurelles afin de créer des emplois stables et pérennes. Il faut s'attaquer pour cela aux racines du mal : arrêt des destructions d'emplois, lutte contre la spéculation, les délocalisations et la précarisation, création d'emplois y compris dans les services publics et la Fonction publique. Il faut également prendre des mesures d'urgence pour pallier les situations les plus difficiles et notamment celle des jeunes sortis du système éducatif, peu ou pas qualifiés, massivement concernés par cette situation dans les quartiers défavorisés.

Le gouvernement a décidé divers dispositifs d'insertion dans l'emploi pour les jeunes : « contrats de génération » et « emplois d'avenir ». Ils sont financés en grande partie sur le budget de l'Etat. La FSU revendique l'amélioration et l'extension du Code du Travail et un vaste plan de formation des chômeurs. Elle considère comme nécessaire, vu la gravité de la situation, de mettre en place des dispositifs spécifiques pour les jeunes visant à une véritable insertion professionnelle dans un emploi pérenne. Mais, à la différence des « contrats aidés » antérieurs, ces dispositifs doivent répondre à un objectif de formation et de qualification pour chaque jeune qui en bénéficiera et déboucher sur un emploi en CDI. Une sortie du dispositif vers un emploi stable et de qualité doit être prévue. La FSU sera solidaire de ces salariés. Ces dispositifs ne doivent pas être détournés vers des emplois précaires, ni fragiliser des emplois « non aidés » existants. Un contrôle des aides publiques est indispensable. La FSU rappelle que la formation initiale doit aussi jouer aujourd'hui un rôle plus important pour assurer une qualification à chaque jeune sortant du système éducatif.

Budget et traité...

Le gouvernement doit, sans attendre, sortir de la logique de l'austérité et de la réduction des dépenses publiques qui réduisent les revenus, la consommation, la production et par conséquent les recettes fiscales. Il faut maintenant changer de cap et engager une politique au service de la justice sociale et du progrès pour tous : la politique économique et sociale, ainsi que la politique fiscale doivent faire l'objet d'un profond changement. Si de premières mesures fiscales qui vont dans le bon sens viennent d'être prises, il faut maintenant s'attacher à construire une réforme fiscale d'ampleur.

Les décisions budgétaires qui seront prises pour l'année 2013 seront en ce sens déterminantes pour permettre ou non la mise en œuvre de politiques ambitieuses. Mais l'objectif affiché de réduction à 3% du PIB en 2013 du déficit public et la construction des budgets nationaux dans le cadre d'une « règle d'équilibre budgétaire » augurent de nouvelles coupes dans les dépenses publiques. D'autant que les objectifs affichés par le gouvernement s'inscrivent dans la ratification du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. Et l'annonce récente par François Hollande d'un plan de rigueur de 30 milliards d'euros comportant de nouvelles restrictions pour les dépenses publiques enferme le gouvernement dans les mêmes logiques d'austérité que celles largement dominantes en Europe.

Au moment où se discute l'architecture de la future BPI (Banque Publique d'Investissement), la FSU dénonce le plan de restructuration de la Banque de France et affirme sa solidarité avec les huit syndicats et les personnels pour le maintien de ses missions de service public.

La FSU réaffirme son opposition à la ratification du traité européen. Le TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) ne ferait qu'institutionnaliser la crise sans donner à l'Etat souverain les capacités d'en sortir. Il dessaisirait les parlements nationaux de leurs prérogatives

au profit de technocrates européens non élus. Ce traité engagerait vers une cure d'austérité et le démantèlement des modèles sociaux, des services publics et des protections sociales qui existent dans les Etats européens. Il pèserait négativement sur les programmations budgétaires pluriannuelles.

A l'opposé, l'Europe a besoin d'une nouvelle politique monétaire, économique et sociale créatrice d'emplois de qualité dans le cadre d'un éco-développement et favorisant le pouvoir d'achat. Une Europe fondée sur les solidarités et la justice sociale. L'alternative au TSCG repose notamment sur la redistribution des richesses, une réforme fiscale d'ampleur intégrant une taxe sur les transactions financières, le contrôle de la finance et le combat de la spéculation. C'est la seule voie permettant de maîtriser la dette tout en répondant aux besoins sociaux et environnementaux.

Fonction publique - Agenda social

L'Etat a été affaibli ces dernières années et les personnels de la Fonction publique ont vu leurs missions dévalorisées, la réalité de leur travail contestée. Ils ont souffert de ne pas être en mesure de remplir l'intégralité de leurs missions, d'être systématiquement stigmatisés. Ils ont subi nombre de réformes et mesures remettant en cause le sens de leurs missions et dégradant leurs conditions de travail : RGPP, Réate, réforme des retraites, gel des salaires, journée de carence... Ils attendent donc des ruptures sur tous ses aspects.

Si la FSU apprécie positivement l'annonce de l'arrêt des suppressions des postes dans la fonction publique, les créations d'emplois nécessaires dans les secteurs prioritaires (Éducation, justice, sécurité) mais elle ne peut accepter que cela se fasse au prix de suppressions d'emplois dans les autres ministères affaiblissant de fait les missions qu'ils ont en charge. En effet, la FSU ne peut accepter ces choix car pour faire face aux inégalités et aux besoins de la population, et ce d'autant dans un contexte de crise, pour améliorer la qualité des services aux usagers et les conditions de travail des personnels, il sera nécessaire de créer aussi des emplois dans tous les secteurs.

La FSU demande l'ouverture de discussions sur la question de l'emploi dans la Fonction publique et les services publics.

LA FSU se félicite de l'abrogation du décret « réorientation professionnelle » et demande la l'abrogation de la loi mobilité de 2009.

En présentant son agenda social de la fonction publique, la ministre a affiché sa volonté de reposer les bases d'un dialogue apaisé. Le calendrier des concertations et négociations, composé de 3 chantiers organisés en 6 thèmes (réformer avec les agents, droits et moyens syndicaux, exemplarité des employeurs publics, conditions de vie au travail, parcours professionnels et mobilité, carrières et rémunérations), devrait créer de nouvelles conditions d'échanges entre le gouvernement et les représentants des personnels. Les enjeux sont importants pour les années à venir si l'objectif est de permettre les évolutions nécessaires de la Fonction publique afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Le gouvernement a commandé un rapport sur le bilan de la RGPP qui devrait aussi s'exprimer sur « les conditions de la réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'Etat ». L'urgence est de sortir totalement du carcan actuel, celui du « New-Management Public » comme celui de la RGPP. Il est urgent de revenir à des politiques de gestion des personnels, respectueuses des droits individuels, soucieuses d'objectivité, répondant à la nécessité de l'intérêt général, dans le respect du choix statutaire. Il faut favoriser un fonctionnement démocratique des services et établissements.

Les concertations engagées devront permettre de travailler à l'organisation et au fonctionnement de la Fonction publique, au périmètre des services publics et de la Fonction publique, à la manière d'assurer mieux l'égalité entre les territoires, l'égalité d'accès à des services de qualité pour tous les citoyens et l'amélioration des conditions de travail des personnels.

La FSU s'oppose à l'expérimentation DDI en cours.

La FSU continue de revendiquer la sortie de Jeunesse et sport des ministères sociaux.

La question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes devra être traitée dans tous ses aspects et des mesures devront être effectivement mises en œuvre pour rétablir une nécessaire égalité. C'est faute de mesures précises que la FSU n'avait pu signer l'accord présenté par le précédent gouvernement. Les questions des agents en situation de handicap et de la gestion des âges seront également abordées avec intérêt et exigence.

En ce qui concerne la santé et sécurité au travail, au-delà du bilan de l'accord de 2009, il s'agira de travailler à des pistes concrètes d'amélioration de la situation des agents au travail. Ce n'est pas sans lien avec le sens du travail et donc les missions définies. Il faudra aussi donner les

moyens aux représentants du personnel d'assurer leur fonction, par exemple en attribuant aux secrétaires des CHSCT des décharges de service.

La FSU demande un bilan de la décentralisation et s'oppose à une nouvelle phase de décentralisation. Elle participera activement aux forums organisés en régions par le gouvernement pour y porter ses propositions. Suite à la déclaration commune entre l'Etat et l'Association des Régions de France, la FSU réaffirme que si il y a urgence face à la crise économique et sociale, rien ne saurait conduire à anticiper sur l'application d'une future loi, pas plus que, sans aucun débat, à transférer aux régions le SPO. La FSU a toujours défendu la nécessité d'améliorer la relation formation/emploi. Mais cela ne doit pas passer par le pilotage par les régions de l'ensemble de l'orientation et en particulier de l'orientation scolaire qui doit rester de la compétence de l'Etat et du ministère de l'Education nationale avec comme lieux les CIO et comme personnels les Conseillers d'orientation psychologue.

La FSU s'opposerait à tous transferts de gestionnaires aux collectivités territoriales.

La question des droits et moyens aux organisations syndicales est restée en suspens avec le précédent gouvernement et a donné lieu à une application dévoyée. Il est urgent de revoir les textes en vigueur afin de « conforter et améliorer » réellement les droits syndicaux. La FSU demande un bilan de la mise en place et du fonctionnement des CT afin de permettre les avancées nécessaires.

La FSU demande qu'il soit mis un terme à la précarité dans la fonction publique. Ceci nécessite notamment d'assurer les recrutements nécessaires. L'application de la loi du 12 mars 2012 a pris du retard dans les ministères, établissements et collectivités. Les dispositifs ouverts par cette loi doivent systématiquement être utilisés. Les retards pris par la mise en place des recrutements réservés justifiant l'ouverture en 2013 d'un nombre de places correspondant à la moitié des ayants droits. Les dispositions retenues à l'issue des négociations de l'hiver 2011 ont écarté des personnels non titulaires, parmi les plus précaires, et écarté diverses situations. La FSU demande que soit engagées de nouvelles négociations pour répondre à l'ensemble des situations.

La FSU demande que soit mis fin au gel de la valeur du point d'indice et que soit engagé leur revalorisation, par des mesures négociées, revoir les politiques indemnitaires qui ont effacé les repères collectifs. Il faut ouvrir la négociation sur la valeur du point d'indice et sur la reconstruction de la grille et la requalification des emplois. A cette fin, la FSU défend une mesure immédiate d'attribution à tous de 50 points d'indice. On ne peut admettre une baisse des rémunérations nettes et laisser les hausses de retenues pour pension ou de cotisations retraite intervenir en novembre et de nouveau en janvier sans compensation.

Dans cet esprit, la FSU demande que soit supprimée la journée de carence instaurée dans la fonction publique. Cette mesure symbolique du précédent gouvernement est profondément injuste et totalement inefficace, pénalisante en premier lieu pour les jeunes femmes et les personnels connaissant des problèmes de santé ou exerçant en zone difficile. Une première rencontre des fédérations de fonctionnaires a permis de déboucher sur le principe d'une adresse commune au gouvernement pour demander la suppression de la journée de carence.

La FSU exige l'abandon de tous les textes sur l'évaluation des personnels.

Action sociale

A l'issue du cycle de discussions menées avec la DGAFP sur l'action sociale dans la FPE, sujet inscrit à l'agenda social, la FSU estime que ce dossier ne peut rester en l'état.

L'éventualité d'une réforme ne peut se concevoir sans l'objectif de :

- sécuriser financièrement le droit à l'action sociale par l'inscription dans la loi d'un financement en % de la masse salariale : la FSU revendique 3%.
- renforcer le rôle et l'intervention des personnels dans la définition et la gestion de l'action sociale dans l'ensemble du champ (famille, logement, restauration, loisirs)
- assurer l'équité pour tous les agents de l'Etat indépendamment des ministères, statuts et territoires
- développer les prestations dans la logique des PIM, prestations interministérielles à réglementation commune qui s'imposent à tous
- développer l'action sociale ministérielle rendue nécessaire par les particularités de l'exercice professionnel
- conforter les outils de gestion démocratique que se sont donnés les personnels
- respecter les obligations de l'Etat employeur

C'est à l'aune de ces objectifs portés par la FSU qu'elle mesurera la pertinence des évolutions proposées, notamment celle de création de nouveaux outils ou de renforcement de l'existant.

Concernant particulièrement l'éducation nationale, la FSU a saisi directement le nouveau Ministre et exige l'ouverture d'une réelle négociation sur le thème de l'action sociale, avec la volonté de faire évoluer la situation des personnels.

Protection sociale

Pour 2013, le PLFSS sera présenté au conseil des ministres du 10 octobre. Côté « recettes », le principe de faire plus contribuer les ménages les plus aisés et les entreprises semble acté mais les mesures ne sont pas arbitrées. Les dépenses envisagées s'inscrivent dans le cadre de la réduction imposée des dépenses publiques : maintien de l'existant pour les branches familles, AT/MP et retraites (en attendant le rendez-vous de 2013), hausse de l'ONDAM (objectif national de dépenses d'assurance maladie) fixée à 2.7%, ce qui ne permettra pas de revenir sur les régressions antérieures. La FSU interviendra pour que de premiers signes forts soient donnés dès 2013, première étape de la reconstruction d'une politique ambitieuse de santé publique pour tous.

La réforme du financement de la protection sociale devrait être finalisée fin décembre. La mission Gallois fera des propositions le 15 octobre et la réflexion se poursuivra dans le cadre du HCFPS (Haut Conseil du financement de la protection sociale) où la FSU sera représentée. Elle y portera des propositions ambitieuses pour des financements solidaires nouveaux fondés sur un autre partage des richesses et s'opposera notamment, dans ce cadre, au transfert vers la CSG de la part patronale des cotisations. La FSU prend acte de la déclaration de Michèle Delaunay qui exclut tout financement privé pour la réforme sur la perte d'autonomie.

Education

Le dialogue social a été réhabilité, les personnels valorisés dans les discours, l'Ecole publique remise au coeur des enjeux de notre société. Mais après des années de dégradations et de politiques éducatives régressives pour le système éducatif, les attentes des personnels sont fortes de voir se concrétiser la décision du gouvernement de faire de l'Ecole la priorité de la nation. La FSU a qualifié cette rentrée scolaire de « transition » car elle était en grande partie liée à l'héritage laissé par Luc Châtel notamment avec les 80 000 suppressions de postes en 5 ans. Et les mesures d'urgence de Vincent Peillon (1280 enseignants) ne pouvaient combler cet abîme.

Si le nouveau ministre a donné des signes de rupture avec la politique précédente : abrogation des textes sur la notation, sur l'évaluation des enseignants...il n'est pas allé jusqu'à abroger le LPC ou les dispositifs Eclair ou l'AP. Les dispositifs, les lois et les décrets qui ont malmené l'école et les personnels doivent être abrogés (structuration de la scolarité par le socle, expérimentation des écoles du socle, dispositif ECLAIR, abandon du LPC, abrogation de l'évaluation des enseignants...).

La concertation pour la Refondation de l'Ecole depuis juillet a réuni une très grande partie des acteurs de l'éducation sur l'ensemble des thèmes de l'Ecole. Il s'y exprime la nécessité de ruptures significatives.

La FSU considère que les « Ecoles du socle » ne répondent pas aux besoins des élèves et remettent en cause les services et les statuts des personnels des 1^{er} et 2nd degré. Elle réaffirme la nécessité de mieux travailler la transition entre l'école et le collège, tout en respectant la spécificité de chacun de ces 2 niveaux. La FSU réaffirme que l'aménagement des rythmes scolaires doit avoir pour objet l'amélioration des conditions d'études et de réussite des enfants et des jeunes, et que cela ne peut en aucun cas se traduire par une nouvelle dégradation des conditions de vie et de travail des personnels. La FSU demande que la future loi d'orientation et de programmation qui sera présentée à la fin de l'année au parlement affiche clairement l'objectif de la réussite de tous les jeunes c'est à dire permettre à chaque jeune de réussir un parcours scolaire complet et de sortir du système éducatif avec une qualification dans le cadre d'une scolarité qui ne peut s'achever à 16 ans.

Cela suppose une révision des contenus à enseigner et conçus dans leur dimension culturelle, et des programmes en lien avec des pratiques professionnelles confortées (plus de maîtres que de classes, travail interdisciplinaire, travail en équipes pluriprofessionnelles...). La FSU propose la création d'un conseil national des programmes.

Cela nécessite aussi la réhabilitation et l'organisation d'une réelle formation des enseignants.

La loi devra également donner l'orientation d'une école mieux ancrée sur le territoire : carte scolaire, refondation de l'éducation prioritaire, lycées agricoles publics et lycées professionnels confortés... afin de réduire les inégalités entre les territoires et de favoriser la mixité sociale.

La loi d'orientation et de programmation devra établir un plan de recrutements sur plusieurs années afin de permettre de répondre aux besoins dans tous les secteurs et pour conforter toutes les missions.

Paradoxalement, il ne sera pas forcément facile de trouver les candidats pour pourvoir tous ces postes pour certains concours. La FSU a proposé de mettre en place un système de pré-recrutements d'étudiants se destinant aux métiers de l'éducation. En proposant d'implanter des emplois sous forme de « contrats d'avenir professeur » à Education nationale, le gouvernement reconnaît la réalité de la crise de recrutement et la nécessité d'élargir le vivier en particulier en aidant les étudiants issus de milieux défavorisés. Ce dispositif est un système d'aide sociale qui peut contribuer à soutenir les étudiants et à démocratiser l'accès aux métiers de l'éducation mais il ne constitue pas un véritable système de pré-recrutement qui reste à construire. La FSU pèsera pour que les missions et services demandés aux étudiants leur permette la poursuite et la réussite de leurs études. Dans de nombreux établissements et écoles, des mobilisations se sont organisées. L'année scolaire 2012-2013 ne peut se dérouler telle que le gouvernement l'avait prévue. Le CDFN demande au ministre les mesures d'urgence pour répondre aux revendications des enseignants et des parents en termes d'emploi, de programmation et d'abandon des réformes.

La FSU appelle à la construction d'une dynamique d'action permettant de peser sur le budget et sur la loi d'orientation. Elle soutient les campagnes de ses syndicats nationaux.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la rentrée se fait sous le signe de l'austérité : gel des postes dans les universités et les organismes, non renouvellement de CDD, fermeture de formations, difficultés financières dans les laboratoires, augmentation des dépenses pour les étudiants... Après des années d'attaques contre l'ESR, les attentes des personnels sont grandes. Ils attendent notamment des annonces sur la suppression des Ixex et organismes. Il faut dégager les moyens en emplois pour permettre aux universités de titulariser les contractuels remplissant les conditions de la loi Sauvadet et lancer sans attendre un véritable plan de titularisation des précaires et de recrutement pluri-annuel pour faire face aux besoins. Il y a urgence à revaloriser les carrières des personnels Biatoss. Au moment où le gouvernement lance les Assises de l'ESR, la FSU appelle les personnels à faire entendre leurs revendications, notamment lors d'assemblées générales au niveau local. La FSU demande au gouvernement que les personnels et leurs syndicats soient pleinement associés au débat sur l'avenir de l'ESR.

Justice

La Garde des sceaux a annoncé qu'elle souhaite faire de l'incarcération l'ultime recours, renforcer l'individualisation des peines et développer l'exécution des peines en milieu ouvert ou probation. Elle semble ainsi vouloir rompre avec les politiques pénales des dernières années contre lesquelles la FSU a lutté et qui étaient axées sur la sévérité de la sanction au détriment d'une véritable politique de prévention de la récidive. Toutefois ses annonces concernant les mineurs sont très en deçà des nécessités éducatives qu'impose la prise en charge de ceux-ci. De même la question des moyens de la Justice, notamment des SPIP et de la PJJ, permettront de jauger l'implication réelle du gouvernement dans ces annonces. La FSU prendra une part active dans les débats amorcés par la Conférence de consensus relative à la prévention de la récidive que la garde des sceaux a impulsée. Elle sera vigilante à ce que les personnels de terrain soient entendus et notamment ceux des SPIP sur lesquels reposent l'exécution des peines en milieu ouvert comme en milieu fermé. Leurs compétences spécifiques, leur expérience en matière de probation, sont un levier incontournable pour développer et diversifier les réponses pénales en dehors du champs de l'enfermement.

Droits et libertés

La FSU a exprimé son indignation et son inquiétude face au traitement réservé aux familles ROMS durant l'été. Les démantèlements de camps se multiplient, des centaines de familles se retrouvent dans la rue. Le gouvernement doit arrêter toute expulsion, trouver des solutions pérennes et poursuivre le dialogue engagé avec les associations et les organisations dans un cadre interministériel, afin d'apporter une réponse globale aux situations de ces populations. Les ROMS sont des citoyens européens précaires. Ils ont le droit de se déplacer et de travailler en Europe.

La FSU a demandé que, dans le respect des conventions internationales des droits humains, le droit à l'Éducation des enfants Roms soit assuré. Pour sortir ces populations de la grande précarité due notamment à leur maintien à l'extérieur du marché du travail, la FSU a demandé que la levée des mesures transitoires soit effective.

L'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à l'éducation ne sont toujours pas respectés. Expulsions, destruction des camps de Roms, droit d'asile bafoué, et pour les sans papiers centres de rétention... Nous sommes dans la continuité de la politique précédente. L'objectif de 30000 expulsions ne doit pas être maintenu. La FSU s'engage dans les actions déjà programmées et mettra tout en œuvre pour assurer la réussite de toutes les initiatives, dont en particulier les actions autour des journées du 20 novembre (Anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant) et du 18 décembre (journée internationale du droit des migrants). La FSU continue d'exiger la régularisation de tous les sans papiers, la fermeture de tous les centres de rétention et l'arrêt des expulsions.

L'engagement de F. Hollande concernant le vote des résidents étrangers doit être tenu, avant les élections de 2014.

La FSU rappelle son opposition aux fichiers attentatoires aux libertés.

Face à l'augmentation dramatique de la précarité, la FSU se félicite des avancées contenues dans le projet de loi sur le logement, mais dans l'urgence et dans l'immédiat, elle exige que la loi sur les réquisitions soit appliquée et demande qu'une circulaire avec le rappel à la loi et des instructions claires soit adressée aux préfets. La FSU rappelle que, sans lois, Français ou étrangers, avec ou sans-papiers, personne ne doit rester sans toit !

Face à l'augmentation dramatique de la précarité, la FSU se félicite des avancées contenues dans le projet de loi sur le logement social. Dans l'immédiat, elle exige que la loi sur les réquisitions soit appliquée et demande une circulaire avec le rappel de la loi et des instructions claires aux préfets.

La FSU soutient les travailleurs espagnols en lutte. Elle condamne les violences et la répression à leur encontre. Elle s'inquiète des évolutions législatives en Espagne criminalisant l'action syndicale et supprimant les droits.

Action

Dans un contexte social dégradé, les décisions budgétaires doivent permettre à la fonction publique de mieux répondre aux besoins des usagers et des agents. C'est le sens de la campagne qu'engage la FSU « La fonction publique, une charge ? Non, une chance ! ». Pour la FSU, la Fonction publique est bien un investissement d'avenir. Il est important de rompre avec l'idée qu'elle serait une charge. La Fonction publique est bien une chance qui contribue à davantage de justice sociale et d'égalité.

Investie dans la campagne initiée par le collectif audit citoyen, la FSU met à la disposition des personnels du matériel d'information pour les alerter sur les enjeux du traité européen, son lien avec la construction des futurs budgets, ses conséquences sur les services publics, l'emploi public, les salaires des fonctionnaires... La FSU condamne les positions nationales de l'extrême droite sur ce dossier.

Elle appelle les personnels à en débattre et à porter d'autres alternatives et à interpeller les députés pour leur demander de ne pas ratifier ce traité.

La FSU a pris contact avec les organisations syndicales qui rejettent la ratification de ce traité pour échanger sur les nécessaires débats et actions communes (Solidaires, Unef, CGT). Cette réunion aura lieu le 20 septembre prochain. La FSU pèsera dans cette rencontre pour élargir l'arc syndical des signataires de l'appel « Non à l'austérité permanente - Refusons le Pacte budgétaire, ouvrons le débat en Europe » !

Elle appelle d'ores et déjà les personnels à participer aux différentes mobilisations en cours ou à venir, et notamment aux manifestations unitaires organisées le 30 septembre et au-delà.

Face à la situation sociale, la FSU juge indispensable une rencontre interprofessionnelle sur l'emploi, les salaires et la protection sociale. Elle s'est d'ores et déjà adressée en ce sens à ses partenaires.

La FSU appelle à la réussite des initiatives locales et de la manifestation nationale de retraités le 11 octobre prochain qui ont lieu partout en France à l'appel de la FGR-FP. La FSU aura son propre cortège dans cette manifestation.

CDFN des 18 et 19 septembre 2012, votes

| | | | | | | | | | |
|---|-----------|---------|--------|----------------------------------|-----------|---------|--------|--|--|
| 1) Ligne générale du rapport d'activités (avec fenêtres) : | | | | | | | | | |
| 99 pour | 11 contre | 1 abst | 0 NPPV | 8) Motion FU traité européen : | | | | | |
| | adoptée | | | 4 pour | 79 contre | 15 abst | | | |
| | | | | 18 NPPV | | refusée | | | |
| 2) Texte action, amendement EE (signature texte appel au 30/09) : | | | | 9) Motion FU concertation : | | | | | |
| 61 pour | 35 contre | 18 abst | 6 | 10 pour | 88 contre | 7 abst | 14 | | |
| NPPV | refusé | | | NPPV | refusée | | | | |
| 3) Motion Emancipation rythmes scolaires : | | | | 10) Motion FU emplois d'avenir : | | | | | |
| 21 pour | 67 contre | 11 abst | | 11 pour | 85 contre | 8 abst | 15 | | |
| 24 NPPV | | refusée | | NPPV | refusée | | | | |
| 4) Motion Emancipation formation : | | | | 11) Motion FU Afrique du Sud : | | | | | |
| 13 pour | 67 contre | 4 abst | 35 | 11 pour | 66 contre | 13 abst | | | |
| NPPV | refusée | | | 25 NPPV | | refusée | | | |
| 5) Motion Emancipation contrats d'avenir : | | | | 12) Texte action : | | | | | |
| 14 pour | 71 contre | 7 abst | 30 | 112 pour | 10 contre | 1 abst | 5 NPPV | | |
| NPPV | refusée | | | | adopté | | | | |
| 6) Motion Emancipation école du socle : | | | | 13) Texte action Emancipation : | | | | | |
| 9 pour | 66 contre | 9 abst | 30 | 6 pour | 77 contre | 1 abst | 33 | | |
| NPPV | refusée | | | NPPV | refusé | | | | |
| 7) Motion Emancipation Roms : | | | | | | | | | |
| 30 pour | 53 contre | 12 abst | | | | | | | |
| 18 NPPV | | refusée | | | | | | | |

Déclaration du SNUCLIAS-FSU et du SnuACTE-FSU CDFN des 18 et 19 septembre 2012

1- Le Constat

Nous sommes confrontés depuis plusieurs années à des politiques néolibérales sur fond de crise sociale mondialisée qui ont des implications fortes y compris dans le secteur des services publics locaux. Les répercussions sont multiples. Elles touchent aussi bien les services publics territoriaux en général que la situation des agents tant sur le plan collectif que sur le plan individuel.

Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle a été pensée et accentuée par la politique menée depuis ces dernières années par le précédent gouvernement qui n'a eu de cesse de remettre en cause le « pacte social à la française » dont un des axes fondateurs repose sur la solidarité. Ainsi l'emploi, les salaires, les conditions de travail, les statuts ont été mis à mal et les acquis sociaux continuellement remis en cause

C'est en partant des missions de service public que nous devons contribuer au débat sur toutes les questions posées : le rôle de l'Etat, la répartition des compétences entre les différentes composantes de la Fonction publique, la démocratie sociale, la fiscalité locale, l'indépendance et la continuité du service public.

Les services publics locaux jouent aussi un rôle central en terme de redistribution des richesses. Au contraire de la logique libérale de privatisation et de rentabilité, les services publics territoriaux doivent être développés pour répondre aux besoins sociaux fondamentaux, de manière démocratique, équitable et universelle.

C'est ce qui confère aux syndicats qui interviennent dans la fonc-

tion publique territoriale, donc les nôtres, une responsabilité majeure sur ces questions.

Les prochaines élections professionnelles vont concerner l'ensemble des trois versants de la Fonction Publique, notamment le versant FPT. Elles sont cruciales. Cette échéance constitue une priorité pour nos syndicats mais aussi pour la fédération et nécessite l'investissement et la mobilisation de toutes et tous.

Lors des précédentes élections de 2008, pour sa première apparition sur ce versant de la FP, la FSU a réussi à obtenir 3,1 % des suffrages sur l'ensemble des CTP des collectivités locales en ne présentant ou ne pouvant présenter des listes que dans 350 des plus importantes collectivités du pays.

Ce résultat «satisfaisant» pour une première apparition (en 7ème position sur 10 organisations syndicales, devant Solidaires, la CGC et le SAFPT) sera très insuffisant pour obtenir une représentativité permettant l'obtention d'un siège au sein du CSFPT, synonyme également de droits syndicaux accrus.

Nos deux syndicats ont largement contribué à l'obtention des 28500 voix de la FSU, C'est ce qui nous donne une légitimité forte pour le projet d'une nouvelle organisation dans la FPT et ce, dans le contexte rénové par la nouvelle réglementation issue de la loi du 5 juillet 2010.

Cette loi dite de rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique traduit les avancées obtenues par les organisations syndicales, dont la FSU, et va dans le sens d'un renforcement de la démocratie et d'une plus grande légitimité syndicale. Ainsi, les

enjeux sont clairs et nos syndicats, mais également l'ensemble des forces de la fédération, se doivent de relever un certain nombre de défis directement liés à cette échéance.

Pour y répondre, nous devons impulser une nouvelle dynamique avec l'ensemble des acteurs de la FPT dans la FSU et mettre la FSU « Territoriale » en ordre de marche pour réussir cette échéance.

-2- Vers quelle évolution ?

Pour arriver au seuil minimum de 5%, qui permettrait d'obtenir un siège au CSFPT et améliorer sensiblement notre représentativité dans la FPT, les listes FSU dans les Comités Techniques des collectivités locales devront donc faire un bond quantitatif, lié automatiquement à l'augmentation de nos équipes syndicales dans les collectivités où nous n'avons pas pu déposer de listes en 2008, sans oublier bien sûr le renforcement de nos syndicats et sections déjà constitués.

Mais nous devons aller plus loin. Nous devons penser et préparer l'avenir et pour cela, parce que nous sommes les deux plus importants syndicats de la fédération en nombre d'adhérents dans ce secteur spécifique, nous devons nous adapter à ce nouveau contexte en proposant et en impulsant une dynamique nouvelle.

Lors de son congrès de Figeac, l'UNATOS s'est transformée en SnuACTE. Son champ de syndicalisation est devenu le même que celui du SNUCLIAS : cette situation ne peut être que transitoire. C'est pourquoi nous avons décidé ensemble de nous engager dans un processus de contacts, de rencontres et de discussions rendus nécessaires par la situation ainsi créée, qui doit per-

mettre, le rapprochement, puis le rassemblement pour aboutir enfin à la fusion de nos équipes syndicales par la création d'une nouvelle entité syndicale constituée du SNUCLIAS, du SnuACTE et de toutes celles et tous ceux qui souhaiteront rejoindre la FSU Territoriale et participer à ce défi.

Pour cela nous devons définir les contours structurels et organisationnels d'une nouvelle organisation syndicale et préciser le périmètre statutaire nécessaire à cet objectif. Nous devons également définir les modalités et le calendrier de ce rapprochement puis de cette fusion, qui s'accompagnera d'initiatives communes : revendications syndicales portées ensemble aux niveaux national et local, formations syndicales, communications interne et externe, expressions médiatiques, mais également toute initiative de nature à réussir ce projet nécessaire et incontournable. Cette situation va nécessiter beaucoup d'énergie, d'écoute mutuelle et la capacité de tous à faire des compromis.

Bien sûr nous pensons que ce projet va mobiliser en premier lieu les syndicats nationaux directement concernés, mais nous pensons aussi qu'il peut, et qu'il doit, intéresser d'autres structures en particulier la fédération, les sections départementales et les CFR et toutes celles et tous ceux qui pensent que la FSU doit poursuivre son développement dans la fonction publique territoriale.

Construisons ensemble un nouvel outil syndical dans la FPT, c'est ce qu'attendent de nous nos collègues, nos militants et nos adhérents, un syndicalisme unitaire et indépendant. Un syndicalisme démocratique tant vis-à-vis des adhérents que des salariés, reposant sur son autonomie de décision et de fonctionnement, souverain dans son champ et participant pleinement à l'activité fédérale.

Rencontre FSU avec le Cabinet de Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie – 29 août 2012

Il s'agissait d'une première rencontre avec le nouveau Cabinet sur la question de la perte d'autonomie.

Etaient présents :

- pour la FSU : Bernadette Groison, Joël Chenet, Marylène Cahouet et Monique Daune
- pour le Cabinet de la ministre : M. Bougeard et Mme Assous.

Après une courte présentation de notre fédération et de son poids dans le paysage syndical, Bernadette a rappelé d'entrée de jeu que la question de la perte d'autonomie ne concernait pas seulement les personnes âgées et les retraités et que la FSU plaiderait pour une acception large bien au-delà de la seule question de la perte d'autonomie : logement, transports, culture. Par ailleurs les personnes âgées doivent en effet tenir toute leur place dans la société et cesser d'être uniquement considérées comme un coût (cette conception rejoint apparemment celle du Cabinet de la ministre).

La FSU a insisté sur le fait que le traitement de la perte d'autonomie devait relever du service public pour l'accompagnement des personnes concernées : un service public d'aide à la personne pour une égalité de traitement sur le territoire (au niveau de l'accès aux soins et au niveau des coûts, des structures d'accueil), ce qui suppose de donner un statut aux personnels accompagnants une formation de qualité et de créer un organisme de concertation.

Nous avons rappelé que nous nous opposons au recours aux assurances privées et privilèges, la notion de protection sociale, de financement collectif et solidaire, ce qui suppose une réforme

de la fiscalité pour financer les besoins.

Nous avons mis en avant les inégalités territoriales très fortes et la situation inquiétante de toutes les associations impliquées dans l'accompagnement des personnes dépendantes (ces associations sont majoritairement en rupture de paiement avec reprise de gestion par les départements)

Interrogés sur la question de la CSG, nous avons indiqué que nous n'avons pas encore de mandats précis sur cette question, que nous avons un congrès en février mais que nous n'étions pas fermés a priori à l'idée d'explorer cette piste, à condition d'examiner tous les financements et de revoir les assiettes, et de mettre en chantier une réforme fiscale.

Le Cabinet de la ministre a évoqué les fortes déceptions générées par l'absence de réforme malgré les annonces de 2008 et indiqué que François Hollande s'était engagé à faire une réforme juste et solidaire. Mais il s'agit d'un engagement mesuré avec une réforme de l'APA, l'adaptation de 80 000 logements et un effort particulier pour les aidants. Aucune date n'est fixée pour l'instant car ce dossier ne constitue pas la première priorité du gouvernement : la ministre pousse pour que le dossier soit traité dans la première partie du quinquennat et est très attachée à la prévention de la dépendance mais le gouvernement doit tenir compte d'une situation économique préoccupante.

Sur le plan de la méthode, la ministre veut une loi. Elle ne prévoit pas de grand raout mais des négociations, plutôt sous la forme de bilatérales. Le Cabinet a bien entendu que la FSU souhaitait s'exprimer sur ce dossier. Nous avons plaidé pour que la réflexion soit lancée très tôt afin de ne pas perdre de temps.

Le Cabinet se demande comment on peut mieux assurer le secteur de l'aide à domicile et évoque ses réticences par rapport à un service public du fait de l'existence d'un secteur associatif qui ne souhaite pas être « publicisé ». Il est conscient qu'il y a des emplois à développer dans ce secteur où il y a d'énormes besoins à couvrir, d'autant plus que ces emplois sont des facteurs d'intégration car le fait souvent de femmes « issues » de l'immigration. Nous avons précisé qu'on pouvait créer un cadre commun en tenant compte de l'expérience des associations avec un cahier des charges sur la formation, la qualification et le statut des personnels.

Interrogés sur l'idée d'une CSA (contribution de solidarité pour l'autonomie) universelle, nous avons rappelé que nous n'étions pas favorables à la création d'une contribution spécifique et que nous préférons explorer la piste de l'évolution des modes de financement de la protection sociale. Nous avons rappelé l'abstention de la FSU au CESE de juin 2011, notamment à cause de la proposition d'aligner la CSG des retraités sur celle des actifs,

parce qu'il y a en particulier des effets de seuils à regarder pour les retraités les plus démunis. Nous avons précisé que nous étions perplexes sur l'utilisation des sommes collectées par la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Laurence Assous a plaidé pour un bon calibrage des crédits et affirmé que les réserves de la CNSA n'étaient pas pharamineuses. Elle a précisé que l'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs représentait une recette pérenne qu'il ne fallait pas rejeter d'un revers de main.

Nous avons salué l'idée de créer 450 000 logements sociaux mais posé la question de leur adaptation aux personnes dépendantes. On nous a répondu que l'effort d'adaptation devait être fait sur le parc existant car les nouveaux logements sont normalement adaptés du fait de la législation en vigueur.

Nous avons convenu d'élaborer un document plus finalisé à partir du 4 pages fédéral réalisé en mars 2012, que nous enverrions courant octobre à la ministre.

Compte-rendu de l'audience FSU du 29 Aout 2012 avec Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

Etaient présents

Pour le ministère : Marie-Arlette Carlotti et sa conseillère Catherine Vassilieff

Pour la FSU : Bernadette Groison, Agnès Duguet et Emmanuel Guichardaz (Snuipp), Monique Daune (Snes), Marc Versepuech (Snetap) et Lydia Saouli (Snu-Tefi)

L'audience faisait suite à un courrier du 12 juillet dans lequel la FSU regrettait de ne pas avoir été associée à la démarche préparatoire à la Conférence Sociale des 9 et 10 juillet et où elle indiquait sa disponibilité pour aborder l'ensemble des problématiques concernant le handicap.

Après une courte présentation de la FSU (conseillère générale à Marseille, la ministre connaît bien notre fédération), nous avons rappelé que la FSU s'était préoccupée, dès sa création, de la situation des personnes handicapées et proposé de traiter au moins les 4 questions suivantes :

- 1 le problème posé par le transfert de la DOETH à l'AGE-FIPH
- 1 la question de la politique d'emploi des personnels handicapés,
- 1 la question de l'emploi public en général pour les personnes handicapées,
- 1 la nécessité d'avoir une politique ambitieuse de formation des jeunes handicapés et d'insertion.

Nous avons aussi abordé la question des instances de concertation.

En ce qui concerne les discussions à venir, la ministre s'est engagée à ce que la FSU y soit associée pour une raison double (« Vous êtes impliqués dans le FP et vous être très présents dans l'école »).

Elle a affirmé ne pas comprendre pourquoi la FSU avait été mise à l'écart de la préparation de la Conférence Sociale. Un paragraphe du document produit et diffusé à l'issue de la table ronde tenue la veille de la Conférence Sociale annonce la poursuite « possible » du travail, malgré les réserves des représentants du patronat. La ministre entend s'appuyer sur ce « possible » pour poursuivre le travail engagé.

Pour les emplois d'avenir, une circulaire du premier ministre devrait comporter un volet « handicap ».

Pour les contrats de génération, la ministre mise sur des amen-

dements à venir des parlementaires pour que soit garanti le traitement des personnes handicapées. Il ne s'agit pas, selon elle, de créer des quotas mais plutôt de permettre un allongement de la durée pour les personnes handicapées concernées. Au sujet du quota de 6% dans les entreprises, tout le monde a dit lors de la TR qu'il fallait trouver des solutions avant d'appliquer les sanctions.

Elle n'a pas encore établi de feuille de route et privilégie l'idée de rencontres sur des thématiques précises. Elle prévoit plutôt un travail en bilatérale avec chaque organisation syndicale puis l'élaboration d'une politique globale.

Au sujet du pilotage et des instances de concertation, nous avons évoqué la mort lente du CSRFP (conférence de reclassement de la formation professionnelle) et regretté un pilotage insatisfaisant, avec par ailleurs un CNCPH qui se saisit mal de la question d'emploi des personnels handicapés. Nous avons par ailleurs demandé qui piloterait les discussions sur la professionnalisation des AVS.

La ministre souhaite travailler en parallèle sur la structure du pilotage. Elle ne défend pas le principe d'un comité interministériel du handicap et rappelle qu'il lui appartient de piloter l'ensemble du dossier, en lien avec d'autres ministères (avec des réunions interministérielles en cas de besoin, pour donner de la cohérence). Mais elle regrette la multiplication des structures et souhaite recentrer sur une ou 2 structures pour être plus efficace. Elle considère que le CNCPH est une structure très lourde en séance plénière. Elle aimerait quelque chose de plus léger et de moins formel. Nous avons rappelé l'intérêt du CNCPH tout en reconnaissant que le travail sur la thématique de l'emploi n'était pas évident avec une configuration aussi large. Nous n'avons pas plaidé pour la création d'une nouvelle instance mais pour la formation d'une structure interne au CNCPH qui permette d'associer tous les acteurs et de donner de la cohérence.

Au sujet de l'emploi public des handicapés, nous avons rappelé la nécessité que la FP soit exemplaire et celle d'harmoniser les politiques très différentes selon les ministères en matière de recrutement et de formation. La ministre se demande comment faire pour que la FP donne l'exemple en la matière. Le travail sur la formation et l'adaptation à l'emploi est un chantier qui n'a pas encore démarré.

La conseillère indique que le ministère est en train de travailler à

la convention multipartite sur les services de l'emploi, l'orientation des personnes handicapées, les conditions de formation et leur insertion. La CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) est impliquée dans la démarche. Une expérimentation a été menée dans 8 départements. Il faut absolument réduire les délais d'insertion dans l'emploi. Elle reconnaît que Pôle Emploi est submergé mais il doit aussi se préoccuper de l'emploi des personnes handicapées.

Au sujet de l'école, la ministre estime que le ministère a beaucoup plus avancé avec la création rapide de 1 500 postes de plus d'AVS à la rentrée. Elle s'est engagée pour en faire un nouveau métier avec évolution de carrière. Elle découvre en séance qu'un document devrait être finalisé le soir même avec le premier ministre.

La ministre affirme avoir décidé de travailler dans le cadre de la refondation de l'école sur l'accompagnement des élèves handicapés, sur les ruptures entre collège/lycée et lycée/enseignement supérieur, sur les CLIS et ULIS, notamment pour les autistes, sur la formation des maîtres (dès la formation initiale et dans le cadre de la formation continue), la coopération entre les établissements spécialisés et les établissements scolaires, l'accessibilité des locaux et l'adaptation des matériels.

Sa conseillère évoque la nécessité d'évaluer les besoins, en matière de places en IME-IMPro, en ULIS mais aussi en matière de nombre d'AVS-i.

La place des MDPH relève de l'acte III de décentralisation.

Audience de la FSU par Anne-Marie Escoffier, Ministre déléguée chargée de la Décentralisation

Jeudi 6 septembre 2012

Pour le ministère : Mme Anne-Marie ESCOFFIER, Sophie RI-MEU Conseillère juridique

Pour la FSU : Bernadette GROISON, Fabienne BELIN, Bruno LEVEDER et Michel ANGOT

Au nom de la FSU, Bernadette GROISON a rappelé qu'au moment où s'ouvre ce chantier annoncé de la décentralisation, point d'étape dans l'Agenda social Fonction publique de cette rentrée, la FSU souhaitait en connaître les modalités concrètes de préparation, le calendrier, les conditions de négociation, et si possible, les principales lignes directrices du futur projet de loi.

Elle a rappelé les positions de la FSU et notamment son opposition à d'éventuels transferts de missions et a indiqué que, pour la FSU, un bilan préalable des deux étapes passées de la décentralisation était indispensable. Elle a rappelé les fortes inégalités territoriales et financières dans une période marquée par un très net recul de l'Etat (RGPP, RéATE) à travers de nouveaux transferts « déguisés » soit vers le privé (services vétérinaires...) soit vers les collectivités locales (sécurité publique...) soit enfin vers l'associatif à but lucratif (services d'aide à la personne...).

D'où des attentes et des inquiétudes des personnels, et l'impatience de la FSU à se faire entendre sur cet important dossier, notamment en terme de proposition par exemple de déconcentration, plutôt que de décentralisation sur certaines missions.

Bernadette Groison cite alors l'exemple des services vétérinaires en demandant qu'on redonne aussi des compétences et des moyens à l'Etat, et que l'Etat soit présent sur de nouveaux terrains (Aide à la personne par ex.) La FSU a rappelé la nécessité de conforter et améliorer les services publics et la fonction publique sur tout le territoire.

Mme ESCOFFIER précise que sur ce point, M. LEBRANCHU et elle ont la même opinion, et que leur action aura des consé-

quences sur les services de l'Etat et sur leurs missions. Nous avons alerté sur la situation du FIPH et sur les risques de détournement de ses missions. Nous avons indiqué que les freins à l'emploi public n'étaient pas tant une question d'argent que celle de leur utilisation, de la ventilation entre les académies.

La conseillère regrette que la FIPH ne soutienne pas assez les formations en alternance.

La ministre souhaite utiliser mieux cette structure en profitant de la fin de « mandature » (période creuse en octobre-novembre). Elle nous fera connaître le calendrier et la méthode.

Au sujet du transfert de la DOETH à l'AGEFIPH, nous rappelons toutes les raisons qui ont amené le CNCPPH à donner un avis défavorable et l'ensemble des organisations syndicales et des associations de personnes handicapées à adresser un courrier commun pour demander la non publication du décret décrié. Nous insistons sur la nécessité d'un contrôle indépendant et effectif par les services de l'Etat. La ministre répond qu'elle n'a pas encore signé ce décret parce qu'elle est très consciente des problèmes que nous évoquons mais que « le coup est parti » avec l'installation de l'AGEFIPH, présenté par certains comme quelque chose de plus rationnel. Elle doit regarder cela de près et nous donner une réponse. (Sa conseillère évoque une lettre de réponse au courrier commun qui a été préparée fin juin et qui aurait dû partir début juillet, courrier que personne n'a reçu). Nous avons indiqué qu'il s'agirait d'un signe fort en début de mandature si le décret n'était pas publié.

quences sur les services de l'Etat et sur leurs missions.

Mme ESCOFFIER a d'emblée tenu à placer ses propos « en cohérence » avec ceux de Marylise LEBRANCHU, en rappelant l'intitulé (« de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique ») de leur ministère, et le lien entre chacun des termes, impliquant que la Réforme de l'Etat aura des incidences sur la décentralisation (et inversement) mais aussi sur les missions de la fonction publique et de ses agents.

Sur la « méthode », Mme ESCOFFIER a dit vouloir « rompre avec la politique antérieure », non seulement sur la RGPP ou la réforme des collectivités territoriales de 2010, mais avant tout sur la concertation (en rappelant la méthode donnée par le Président de la République et le Premier ministre : « aucune réforme sans large consultation »). Elle a précisé qu'à cette étape, il s'agissait d'écouter et qu'aucun parti, aucun arbitrage n'étaient pris. Les « trois missions » (réforme de l'Etat, décentralisation, fonction publique) du ministère ont une cohérence globale. Elle indique que désormais, le gouvernement ne parle plus « d'acte III » de la décentralisation mais bien d'une réforme globale de l'action publique, impliquant à la fois la réforme de l'Etat et celle des collectivités territoriales. Ces deux réformes devant avoir une cohérence, puisqu'elles auront des effets l'une sur l'autre. La ministre a demandé pour le 21 sept à chaque ministère un « bilan » et leurs attentes pour améliorer leurs actions.

Des forums régionaux seront organisés à partir du 5 octobre pour analyser les missions régaliennes « indéfectibles » de l'Etat (« où il est le maître absolu »). Côté « décentralisation » elle indique que le gouvernement a fait un choix diamétralement opposé à la loi de 2010, avec pour objectif, conforme à la demande du Sénat, d'attendre les Etats-Généraux des élus locaux convoqués par lui les 4 et 5 octobre (et déclinés dans chaque département) « avant d'écrire une seule ligne »... Elle précise que le Premier Ministre recevait des associations d'élus locaux.

Elle nous a informé que l'ARF n'est pas seule à vouloir se faire entendre (et d'ailleurs en son sein il y a des points de vue qui ne sont pas tous identiques) et qu'elle a commencé à recevoir toutes les associations d'élus locaux (ex. de l'Association des maires ruraux qui ont posé la question de l'abandon des missions d'assistance technique-financière-juridique hier assurées par les DDE) pour évaluer les incidences sur les missions de l'Etat. Sur la méthode et le calendrier : le ministère commence par « écouter » les élus locaux jusqu'au 5 octobre, pour aller vers un premier texte débattu au Parlement début de 2013 en commençant par le Sénat. Des forums régionaux vont être mis en place d'octobre à janvier pour une large concertation. Elle précise que c'est dans ce cadre que nous serons associés à la concertation. Elle indique que, pour l'instant, aucun transfert n'est envisagé. Sur la question de l'économique par ex. les Métropoles n'ont pas la même position que l'ARF – Sur la question de l'Orientation-formation-emploi, si le lien est évident, la Région est-elle le meilleur lieu pour piloter ?... Il n'y a aucun automatisme. Sur la question des transports, là aussi, les intercommunalités et les métropoles ont une position à exprimer... Il faut préserver l'égalité sur le territoire : égalité d'accès pour les personnes et égalité au niveau des finances. Un principe clé : égalité des citoyens avec mêmes modes d'accès partout.

La délégation FSU intervient sur plusieurs points complémentaires : la « déconcentration » ; les demandes de certaines associations d'élus du transfert des gestionnaires d'établissements scolaires ; les problèmes dans les DDI ; la mise en place de la future banque publique d'investissement... Sur la déconcentration, Mme ESCOFFIER rappelle que c'est une

cohérence. Sous le précédent gouvernement la RGPP a fait l'inverse de ce qu'il fallait faire (réponse financière et comptable alors qu'il fallait « mieux faire pour répondre aux besoins ». La réforme de l'Etat pourra être un moyen de dire comment « mieux déconcentrer » au lieu de « reconcentrer » en appauvrissant certains territoires.

Sur les collectivités locales, la décentralisation implique deux conséquences (transfert de compétences et transfert de moyens). Elle ajoute que les moyens sont « une denrée rare ». On voit actuellement que les Départements se sont endettés à cause d'un non transfert équivalent de moyens au niveau de l'aide sociale. Sur les annonces de transferts ou sur la future banque publique d'investissement : l'ARF communique beaucoup mais elle n'est pas le « pôle unique sur ces sujets »...

Suite au bilan catastrophique de DEXIA, l'Etat sera vigilant ; les collectivités pensent qu'elles peuvent créer un Etablissement Public (une agence publique pour l'aide aux projets des collectivités locales) La seule question sera : Est-ce que l'Etat s'y implique ? A priori : non... En tout cas aucun transfert aux Régions de ce dossier.

Rappel calendrier : 4-5 octobre : Etats généraux du Sénat après des débats avec les élus dans chaque département (sous forme de conférences territoriales). La FSU y est invitée – Puis premières rédactions d'un texte et concertation poursuivie avec les partenaires sociaux et les élus locaux jusqu'en janvier : mise en place de Forums Régionaux (auxquels pourraient être associés les CESER) et Conférences territoriales. La FSU devra être présente dans chacun de ces forums.

Etat, décentralisation...: préparer les débats à venir

Secteur Services Publics, Juillet 2012

Cette note fait suite à celle du CDFN des 29 et 30 mai qui alertait sur les évolutions en cours et à venir, notamment celles liées à l'annonce d'un acte III de décentralisation. (cf. Site FSU/ Outils militants/ Services Publics).

La problématique d'un acte III de la décentralisation est avancée très fortement par l'Association des Régions de France (ARF) notamment depuis plus d'un an ou par le président du Sénat.

L'ARF a déjà constitué des groupes de travail (DGS, directeurs de services etc.) sur les différents sujets : les documents doivent être soumis aux élus avant d'être rendus publics.

Dans son programme, François Hollande évoquait un « nouvel acte de décentralisation, pour donner plus de responsabilité aux Régions en matière de développement économique, d'emploi et de formation ». Le ministère de Maryse Lebranchu est chargé de l'articulation décentralisation/réforme de l'Etat.

Cette note porte sur les projets de décentralisation au niveau régional, qui sont les plus formalisés, et qui seront un des enjeux de la conférence sociale, ne serait-ce que parce qu'ils concernent des thématiques centrales de cette conférence, comme celle de la formation/orientation/emploi.

Il s'agit, au stade actuel de cette note, de présenter l'état des lieux et de cerner les problématiques à travailler pour la FSU très rapidement afin de nourrir les interventions de la FSU lors de la conférence sociale sur ces sujets et de préparer les rencontres et débats avec les élus (ARF...) et les ministères concernés.

1/ Calendrier gouvernemental

- Conférence sociale 9 et 10 juillet

Elle réunira les acteurs sociaux (salariés et patronat) et les représentants des collectivités territoriales. Elle comprendra 7 tables-rondes thématiques. La FSU est invitée à celles sur :

Développer les compétences et la formation tout au long de la vie

- Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale
- Moderniser l'action publique avec ses agents (Présidence : Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique).

L'objectif du gouvernement est d'établir une feuille de route sur chacune des thématiques.

- **Septembre** : élaboration d'un projet de loi sur la décentralisation, pour adoption décembre-janvier

Pour mémoire, deux autres projets de lois seront rapidement mis en chantier et discutés au dernier trimestre 2012, des sujets concernés par la décentralisation :

- nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'éducation

- nouvelle loi d'orientation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

2/ Les positionnements de l'ARF (Association des Régions de France)

Depuis 2004 en particulier, l'ARF dénonce la méthode utilisée : de nouvelles compétences transférées aux Régions sans les moyens correspondants (personnels TOS, formations sanitaires

et sociales, AFPA pour l'essentiel) et sans concertation. Seule la Région Alsace a pu expérimenter la gestion des fonds européens. La recentralisation aux mains de l'Etat de bien des politiques, la RGPP, ou les décisions unilatérales de l'Etat (Plan Campus, Grand emprunt, internats d'excellence...) a aggravé les difficultés pour les Régions, notamment dans tous les domaines touchant à la formation et à l'emploi.

Elles ont alors revendiqué un acte III de la décentralisation (notamment en 2011), en demandant des compétences pleines et entières notamment en élargissant leurs compétences actuelles.

On peut constater que l'ARF a tissé des liens avec l'actuel gouvernement. Ainsi, le conseiller social du président de la République est Michel Yahiel, ex-délégué général de l'ARF.

Toutefois, au sein de l'ARF, comme au sein des autres organisations d'élus, ou encore au sein du parti socialiste, les conceptions sont diverses. Certains ont une vision très régionaliste et remettent en cause des services publics aujourd'hui nationaux comme celui de l'emploi ou de l'éducation. D'autres ont une vision plus mesurée. Mais tous dénoncent des « doublons » inutiles (entre Etat et collectivités, mais rarement entre collectivités).

3/ Le positionnement FSU

La FSU demande un bilan de la décentralisation depuis 1982 avant toute nouvelle étape. Nous devons continuer à le revendiquer.

Il y a eu différents travaux, dont des rapports parlementaires sur le sujet, mais jamais un bilan intervenant après un débat large, incluant les citoyens, les organisations syndicales etc.

Pour autant, nous devons nous préparer, et dès la Conférence sociale, à avancer des positionnements et des argumentations précises sur les différents sujets mis en avant dans le débat.

La partie suivante établit la liste des thématiques et trace quelques pistes et propositions d'organisations du travail.

Les revendications de l'ARF concernent tout particulièrement le champ syndical de la FSU.

Nos mandats de congrès (rappelés en annexe) nous donnent un cadre général et une orientation, mais nous allons devoir approfondir notre réflexion et affûter notre argumentation.

Orientation/éducation/formation/emploi

Ce thème sera très central lors de la conférence, à la fois dans les tables rondes sur la formation et l'emploi mais aussi dans celle sur la décentralisation.

La FSU s'était déjà positionnée sur ce dossier en avril 2011 dans un communiqué de presse affirmant que « Les services publics de la formation professionnelle initiale, de l'orientation et de l'emploi ne doivent pas être régionalisés » (voir annexe 2)

Le Ministère et l'ARF ont décidé la mise en place de 5 groupes de travail pour préparer la conférence, sous la responsabilité de Jean-Paul Denanot (Président du Limousin, en charge de cette thématique au sein de l'ARF) : « alternance et apprentissage », « l'afpa », la « commande de formation », « l'accompagnement vers l'emploi et l'orientation » et « la carte régionale des formations ». Ces 5 groupes pourraient continuer à travailler après la conférence, probablement dans le cadre du projet de loi sur la décentralisation. Les partenaires sociaux devraient y être associés.

[cf. note spécifique du groupe FPQE \(formation-qualification-emploi\) de la FSU -juin 2012](#)

- Le développement économique/innovation/Recherche/Université

Les Régions ont aujourd'hui compétence en matière :

- de développement économique (mais les autres collectivités, en particulier départements et intercommunalités investissent davantage dans ces domaines)

- d'aménagement du territoire

- des transports (ferroviaires régionaux).

Elles sont les partenaires de l'Etat dans les procédures CPER (Contrat de Plan Etat-Région, devenus en 2007 Contrat de projet) dont l'essentiel porte sur les transports et l'université (hors compétences des Régions)..

Elles élaborent le SRDE (Schéma Régional de Développement Economique) depuis 2004, et donc gèrent les fonds d'aide aux entreprises (fonds de l'Etat).

Notons que dans le schéma de la réforme des collectivités territoriales, ce sont les métropoles qui sont supposés porter le développement économique plutôt que les Régions.

Quel que soit le niveau de compétence choisi *in fine*, un consensus rassemble aujourd'hui tous les « décideurs » publics : la nécessité de maîtriser la chaîne Université/Recherche qui devrait être étroitement associée, voire soumise, au monde productif, y compris pour la phase transfert de technologie-innovation. Le schéma des pôles de compétitivité, la loi LRU et le dispositif de restructuration des universités (avec la constitution de pôles universitaires à rayonnement international) en sont l'illustration.

L'Université et la Recherche sont largement financées par les Régions, mais aussi par les départements et les communes dans le cadre des CPER, ou sur des financements volontaires des collectivités, de façon bien sûr très différente selon les filières, et selon les territoires, c'est-à-dire selon les plus ou moins grandes ressources des collectivités.

La FSU demande l'évaluation de l'efficacité et de l'intérêt pour le service public du dispositif de pôles de compétitivité. En tout état de cause, la définition d'une politique régionale d'ESR ne doit pas dépendre de ces pôles. La FSU rappelle sa revendication d'un service public d'enseignement supérieur national financé sur le budget de l'Etat. Les Régions sont légitimes à exprimer leurs besoins, à apporter des financements complémentaires, avec un mécanisme national de péréquation visant à une égalité territoriale d'accès au service public mais les Régions ne peuvent pas sous prétexte de financements complémentaires décider des orientations.

-La question financière

Cette question est forcément essentielle. Elle concerne plusieurs aspects :

- Quelle réforme fiscale pour les CT ?

- Faut-il une autonomie fiscale, une autonomie financière ? L'immense majorité des acteurs, toutes les associations d'élus la

souhaitent. Cela pose des problèmes d'égalité dans les territoires, d'incidences sur le budget global de l'Etat.

- Les inégalités territoriales générées par la décentralisation sont avérées, et la question d'une véritable péréquation semble faire consensus. Mais à ce stade, celle-ci reste à entièrement à concevoir. Notons que l'autonomie fiscale ou financière est un concept qui s'oppose à l'égalisation des ressources, par définition.

- Face aux dérives financières et bancaires, et à la crise actuelle se pose avec force la question de quel système financier public, l'ensemble des CT ayant du mal aujourd'hui à emprunter.

Suite au désastre de DEXIA, issu de la filialisation de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales (CAECL) puis de sa privatisation en Crédit Local de France, il est nécessaire de recréer autour de la Caisse des Dépôts et Consignations dont c'était la mission, un Pôle Public Financier agréant l'ensemble du secteur bancaire public et semi-public au service du financement des investissements d'intérêt général socialement et écologiquement utiles (logements, hôpitaux, écoles, relocalisations des activités productives, aides aux PME, équipement des collectivités locales...) avec la Banque de France et sous le contrôle d'une gouvernance citoyenne.

- La démocratie sociale également au niveau territorial Considérations sur la démocratie sociale

François Hollande a fait de la démocratie sociale un axe important de son programme et propose la reconnaissance du dialogue social dans la constitution.

Il nous faut avant tout clarifier « démocratie sociale » et « dialogue social », rappeler la supériorité de la « loi » sur le « contrat », et notre opposition à la contractualisation des rapports sociaux.

Mais il faut aussi avancer notre conception du dialogue social, à la fois dans le public et dans le « transversal » : protection sociale, retraites... conférence sociale et avancer ainsi la question de la représentativité de la FSU, à même de porter aussi l'intérêt général, que ce soit au niveau national ou au niveau territorial.

La définition du niveau territorial

1^e remarque : la territorialisation d'une politique publique n'est pas obligatoirement décentralisée. L'Etat, s'il en a les moyens et la volonté politique, peut tout à fait territorialiser sa politique. Un service public de l'emploi peut y parvenir. Autre exemple, les Recteurs ont dû gérer de façon territorialisée l'évolution de la carte des formations, y compris en conduisant les concertations nécessaires avec les branches professionnelles.

2^e remarque : le niveau territorial de concertation en matière de développement économique et de l'emploi est régional. Mais dans le même temps, le niveau infra régional est nécessaire, sans qu'il corresponde à un découpage administratif existant. Sont souvent utilisées les zones d'emploi (ou un regroupement des zones d'emploi). La difficulté de conduire une concertation à ces niveaux est grande : aucune organisation ne peut fournir le nombre de représentants nécessaires pour couvrir ces espaces, qui concernent la formation et l'emploi, sous des appellations

diverses selon les régions.

La « négociation à quatre »

La méthodologie mise en place pour la conférence sociale (cf volet formation/emploi ci-dessus et ses 5 groupes de travail) qui associe État, régions et partenaires sociaux rappelle le souhait de l'équipe de campagne de François Hollande de développer, à côté de la négociation paritaire, une « négociation à quatre qui associerait, aussi souvent que nécessaire, État, régions, employeurs et syndicats de salariés ».

L'existant

Notons que cette dynamique est déjà à l'œuvre dans le cadre des CCREFP (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle), même s'ils fonctionnent mal dans certaines régions. Selon de nombreuses propositions, les CCREFP pourraient remplacer les CRE, Conseil Régional de l'Emploi.

Dans le cadre du CPRDF (Contrat de Plan de Développement des Formations), a été mis en place par exemple en PACA (où l'élue en charge est par ailleurs secrétaire nationale du PS à la FP) une coprésidence du CCREFP et d'une commission du CCREFP (suivi et évaluation du CPRDF). Il existe ainsi 4 co-présidents : Etat, Région, salarié, employeur : c'est une expérience inédite, intéressante, mais très difficile et remplie d'embûches.

Il existe par ailleurs les CESER, où l'ensemble de la société civile est représentée.

Il existe enfin des instances paritaires pour le privé : les COPIRE, mais disposant de peu de moyens, et limitées aux 5 OS dites représentatives.

Rappelons que les OPCA restent très centralisées et n'ont pas d'organisations régionales (à l'exception des OPCA interprofessionnelles)

· Différenciations régionales ? A propos du pouvoir prescriptif, normatif et réglementaire

S'appuyant sur l'évolution institutionnelle des collectivités d'outre-mer et de la Corse, beaucoup évoquent la possibilité via l'expérimentation et/ou le pouvoir réglementaire permettant d'adapter la loi sur chaque territoire, tout en affirmant garantir l'unité de la République.

Un tel pouvoir réglementaire élargi (ou un pouvoir normatif d'ordre législatif) ferait de fait glisser nos institutions d'un Etat unitaire vers une autre conception, celle d'un Etat régionalisé ou fédéral. Un tel changement nécessite une modification de la constitution et une décision à la majorité qualifiée au congrès (que l'actuelle majorité ne possède pas).

La question d'un pouvoir prescriptif est de nature différente.

Déjà des évolutions sensibles sont en cours: ainsi, la Région Ile de France dispose de compétences élargies en matières de transports de voyageurs, de gestion des espaces verts et de

certaines espaces collectifs. Elle réalise le SDRIF, schéma directeur de l'Île de France, document stratégique d'aménagement et document d'urbanisme prescriptif (les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles avec ses dispositions).

Définitions

Le **pouvoir réglementaire** est le pouvoir pour les autorités administratives et exécutives de prendre unilatéralement des actes exécutoires, décrets et arrêtés. Il est reconnu aux CT dans l'article 72 de la constitution « pour l'exercice de leurs compétences ». La même réforme de 2003 ouvre la possibilité à la Corse et aux collectivités d'outre-mer d'adapter les règles législatives.

Evoquer un **pouvoir normatif** (qui a un sens large puisqu'il concerne les lois, les règlements, la constitution) pour les Régions est à l'évidence demander un pouvoir d'ordre législatif.

Le **pouvoir prescriptif** est de nature différente. C'est le pouvoir de contraindre. Cette revendication de l'ARF s'est exprimée à propos des CPRDF ou des SRAADT. Il s'agit de pouvoir contraindre les partenaires avec qui les Régions signent des contrats, Etat et autres CT (contrat de projet ?) à respecter leurs engagements.

Il peut aussi s'agir, pour les autres CT de la Région dans le cadre des schémas devenus prescriptifs, de respecter le schéma tel qu'il aurait été défini par la Région. Dans le système actuel de répartition des compétences (pas de tutelle d'une collectivité sur une autre), le processus ne peut passer que par la Région devenant chef de file (ce qui a été refusé par le bloc Sénat-départements en 2003) et adoption d'un schéma après large concertation et accord des autres CT.

Annexes

1/ Rappel des principales positions de congrès de la FSU

La FSU s'oppose à la décentralisation Raffarin (2004).

En 2007, elle est analysée comme un moyen pour l'Etat de se défausser sur les collectivités territoriales de ses missions (repris en 2010). Le congrès tente de déterminer le niveau adéquat de gestion des SP. Un certain nombre de missions (Transports urbains, certains services à la personne...) semblent relever de services publics locaux. La définition de la politique de l'eau (et des déchets) ne peut être que du niveau de l'Etat (garant d'un accès à l'eau de qualité pour tous et sur tout le territoire).

La FSU se prononce pour une réactivation de véritables services publics nationaux (éducation, santé, environnement, culture, emploi, ...)

La FSU s'oppose à une nouvelle étape de décentralisation et demande que soit fait un bilan de la décentralisation depuis plus de vingt ans, puis en 2010 un « débat citoyen et démocratique afin de permettre les évolutions souhaitables des institutions locales pour assurer plus d'égalité sur le territoire, améliorer les articulations Etat/décentralisation, favoriser le fonctionnement démocratique de la décentralisation et tout particulièrement des instances existantes. En tout état de cause, la FSU fera son propre bilan de la décentralisation et rappelle son opposition aux décentralisations de 1993 et 2003 ».

Elle demande aussi que soient rediscutées les mesures de décentralisation de la loi de 2004 et que soient abrogées certaines mesures (transfert des missions et des TOS, le logement étudiant et le patrimoine culturel, la possibilité d'expérimenter (2007)

2010 : un véritable débat démocratique sur une réforme progressiste de la décentralisation et de la déconcentration favorisant le développement et l'amélioration des SP, doit être mené. La notion de chef de file pourrait dans un premier temps permettre plus de lisibilité des politiques locales.

La FSU se prononce pour un « SP national de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, décliné au niveau régional ». Ceci exige des organismes publics, des personnels sous statut, des financements et une définition nationale des missions, des qualifications et des diplômes. La FSU réaffirme que la FPI sous statut scolaire doit rester la prérogative de l'Etat. (2010)

2/ Communiqué FSU – 15 avril 2011

Les services publics de la formation professionnelle initiale, de l'orientation et de l'emploi ne doivent pas être régionalisés

L'ARF vient de présenter à la presse son projet d'« acte III de la décentralisation ». Les Régions souhaitent de nouvelles compétences : « un grand service public de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle » et à ce titre, obtenir la responsabilité de la carte des formations initiales professionnelles à la place des autorités académiques. Pour l'orientation, l'ARF reprend le néfaste schéma actuel en cours d'application, mais la Région le dirigerait à la place de l'Etat. Pour l'Université, les Régions auraient une compétence équivalente à celle qu'elles assument pour les lycées. Elles plaident aussi pour la décentralisation de la politique de l'emploi. Enfin, elles revendiquent un pouvoir normatif afin d'adapter la législation à leur territoire.

La FSU exprime son désaccord avec un tel projet au moment où le service public de la formation et de l'emploi sont percutés par les actuelles politiques de l'Etat : RGPP, démantèlement du service public d'éducation et d'orientation, situation faite à Pôle Emploi après une fusion imposée et sans moyens pour exercer ses missions. Il est pour le moins étrange de confondre la politique menée actuellement visant à privatiser le service public avec ce que devrait être l'Etat. Un Etat qui doit se réformer et se démocratiser, redevenir porteur de l'intérêt général et d'un nouveau contrat social ambitieux dans une société plus juste et démocratique.

Par ailleurs la FSU est opposée à toute nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités territoriales se sont aggravées et qu'aucun mécanisme de péréquation financière digne de ce nom n'a été mis en place.

La FSU a dénoncé la RGPP tout comme la réforme des collectivités territoriales inspirées par la même politique de destruction des services publics, de mise en concurrence des territoires et des citoyens.

La FSU demande un bilan de la décentralisation actuelle, de ses forces et de ses faiblesses. Elle souhaite des évolutions permettant d'assurer plus d'égalité sur le territoire et d'améliorer les articulations Etat /décentralisation. Elle considère que les formations professionnelles initiales comme les formations générales et technologiques doivent rester de la responsabilité de l'Etat ainsi que ce qui concerne l'orientation des lycéens. Elle s'opposera à cette régionalisation de la formation professionnelle initiale, de l'orientation et de la politique de l'emploi.

L'urgence aujourd'hui n'est-elle pas plutôt de conduire un véritable débat démocratique, à partir d'un réel bilan, sur une réforme progressiste de la décentralisation et de la déconcentration favorisant le développement et l'amélioration du service public en fixant clairement les responsabilités de l'Etat et des régions ? La FSU continue d'impulser ce débat.

CSFPE réunion de la commission statutaire du 11 juillet 2012

Compte rendu FSU

Un seul projet de texte à l'ordre du jour, le projet de décret abrogeant le décret du 7 mai 2012 portant évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Le directeur général précise qu'il s'agit d'un engagement du gouvernement et lit un extrait de la lettre de Vincent Peillon aux personnels.

Intervention de la FSU : le décret du 7 mai avait été vivement contesté par les personnels (pétitions, grèves, manifestations) et la FSU avait porté ce refus au sein du CSFPE (refus de siéger ; saisine de la plénière). La signature du décret le 7 mai par un gouvernement battu dans les urnes illustre la volonté du passage en force. Le refus des professions concernées s'explique par l'imposition de modalités qui ne respectaient pas les métiers, ne

répondaient pas aux besoins. Les syndicats de la FSU participent aux travaux engagés pour modifier une pratique de l'évaluation aujourd'hui insatisfaisante. La FSU souhaite la déconnexion de l'évaluation et de l'avancement afin de construire une évaluation formative.

La FSU avait contesté la réforme de l'évaluation pour les autres agents de la Fonction publique. Cette abrogation devrait être l'occasion d'un bilan d'un dispositif dont la FSU souhaite qu'il soit fondamentalement revu.

Vote sur le projet de décret d'abrogation

Pour 19 Contre 1 (CGC).

Le directeur de cabinet annonce que nous allons recevoir très prochainement l'agenda social suite à la table ronde de la conférence sociale des 9 et 10 juillet.

CT-MEN : compte rendu FSU de la réunion du 19 juillet 12

Déclarations préalables

FSU : voir en annexe

UNSA et SGEN : déclarations centrées sur le dialogue social.

FO et SUD : très générales

CGT : deux questions, celle du réemploi des personnes en emplois aidés et celle de l'absence de concertation sur les GRETA (le processus de transformation en GIP avait été suspendu pendant l'été pour permettre cette concertation).

Les réponses du secrétaire général : sur le dialogue social, il évoque un processus de réglage progressif.

Il revient sur plusieurs sujets « très importants » évoqués par la FSU, sur lesquels il reconnaît qu'il y a une marge de progrès (action sociale, santé...).

Dans la phase d'arbitrages budgétaires, le ministre défend au sein du gouvernement l'enjeu de la prise en compte des différentes dimensions du service public de l'EN et le rôle de personnels aux métiers divers.

Sur les contrats aidés, des dispositions ont été prises avec les recteurs et Pôle Emploi afin d'anticiper sur la reconduction des contrats, le recrutement sur les nouveaux contrats. Pour les personnes en fin de droits, on recherche les dispositifs adaptés (AED par exemple). Le SG note l'interpellation du SNUipp relayée par l'UNSA, sur le glissement des missions dans certaines académies : le recrutement d'AVS est prioritaire et conduit à ne pas assurer l'assistance des directions d'école.

Sur les GRETA, il confirme la pause.

1. Recrutements réservés enseignants

Le projet de décret prévoit que pourront s'inscrire les contractuels du MEN, du MESR et des GRETA remplissant les conditions fixées par la loi. La FSU ayant déposé un amendement pour que les contractuels de droit public des établissements en gestion directe de l'AEFE puissent s'inscrire, la DGRH s'engage à prendre l'attache du MAE et retiendra cette possibilité dans le texte du décret, s'il existe des ayants droit.

L'article 2 fixe des conditions particulières pour les COPsy (titre de psy), P-EPS et PE (pour ces derniers à remplir à l'issue du stage (voir plus bas)).

En annexe, sont précisées les modalités de sélection :

PE examens pro (environ 40 ayants droit, surtout en Guyane, Aix Marseille et Créteil).

Pour le second degré, alors que le contenu des épreuves est le même, l'administration fait le choix pour les PLP de l'examen professionnalisé (choix présenté comme permettant la prise en compte des situations académiques pour organiser des recrutements dans de nombreuses spécialités) mais celui de concours réservés pour les CPE, Certifiés, P-EPS et COPsy. Désaccord du SNUEP, même s'il a obtenu l'engagement d'affectations par le mouvement national ; le choix de l'examen pro correspond à celui d'un jury académique et ne garantit pas l'égalité de traitement, introduisant de plus une différenciation entre les différents corps du second degré.

L'amendement FSU (concours réservés pour tous les corps du second

degré) est repoussé Pour (FSU) ; contre (UNSA, CFDT, FO, CGT) et abstention de SUD.

La CGT, FO et la CFDT ont déposé des amendements pour que toutes les sélections soient organisées par examens professionnalisés, qui ne sont pas retenus par l'administration.

Vote sur le projet de décret :

La FSU rappelle qu'elle a défendu que les deux modalités puissent être retenues au sein d'un même corps, que pour elle la question déterminante est celle du nombre des postes qui seront offerts. Pour marquer sa demande de mise en œuvre des mesures de titularisation rendues possibles par la loi du 12 mars tout en marquant des réserves fortes quant à la distinction opérée au sein du second degré, elle répartira ses votes : une abstention et les autres voix en pour.

Pour 10 (FSU 5 ; Unsa 4 ; SUD 1) Contre 0 Abstention : 4 (FSU 1, CGT, CFDT, FO)

Dans ce même point de l'ordre du jour, est examiné un projet de modification du décret 2004-592 : il sera désormais exigé pour l'exercice des fonctions de PE et de P-EPS des qualifications en natation (PE) ou sauvetage aquatique (PEPS) et une qualification en secourisme (niveau 1 pour les PE, 2 pour les PEPS).

Pour les lauréats des recrutements réservés, ces qualifications seront exigées à la titularisation ; pour les contractuels PE à la rentrée 2013. L'administration assure qu'elle proposera les formations nécessaires.

Pour : 12 (FSU, UNSA, CFDT, CGT) Abstention : 2 (SUD, FO)

2. Décret titularisation des ATSS

Le décret porte sur les corps administratifs, sociaux et de santé gérés par le MEN, le décret relatif aux personnels ITRF sera pris par le MESR. La DGRH pense réunir à la publication les deux projets examinés aujourd'hui en un seul décret.

Le SNASUB indique que la question de savoir qui, parmi les différents employeurs des personnels, a la responsabilité d'offrir la possibilité d'un recrutement à chacun reste actuellement sans réponse. En désaccord avec l'existence de deux modalités différentes en catégorie C, la FSU dépose un amendement pour exprimer la revendication que les titularisations se fassent dans les 2 grades de recrutement des adjoints administratifs par une intégration sans concours.

Pour : FSU et SUD Contre : CGT et FO Abstention : UNSA et CFDT

Le SNUAS-FP demande que l'obligation du diplôme d'Etat d'assistant de service social soit rappelée (profession réglementée par le code de l'action sociale).

Les amendements SGEN et CGT de recrutement par examens professionnels ne sont pas retenus par l'administration.

Vote sur le projet de décret

Le SNASUB s'abstient, la délégation FSU répartit donc son vote.

Pour 11 (FSU 6, UNSA 4, SUD 1) Abstention 4 (FSU 1, FO 1, CGT 1, CFDT 1)

3. Décret APS

Le ministre a annoncé 500 recrutements d'agents de prévention et de sécurité dans les établissements les plus exposés à la violence. Le projet d'accueillir en détachement des personnels « d'autres ministères » paraissant peu crédible, et compte tenu du calendrier, le choix est fait de modifier le décret des AED. Le projet de décret propose d'insérer dans le décret AED une 7^{me} mission (« la participation aux actions de prévention et de sécurité »), et prévoit un recrutement au niveau bac +2.

La DGRH explique ce niveau de formation comme permettant aux personnes recrutées de suivre avec profit la formation qui sera dispensée : connaissance du système éducatif, des missions des personnels, repérage des profils à risques, savoir faire appel à l'EMS « l'équipe mobile de sécurité ». Le projet de circulaire nous a été transmis deux jours auparavant. Les APS devront être recrutés avant le 1^{er} octobre, afin de recevoir la formation de huit semaines dans la foulée.

La FSU prend acte du choix d' AED plutôt que celui d'EMS stabilisées. Elle souhaite d'ailleurs un bilan des EMS ayant des inquiétudes quant à certaines dérives ; il y a aussi besoin d'un bilan des différents dispositifs s'ajoutant les uns aux autres.

Elle a toujours porté les revendications des équipes d'établissement de plus de personnels pour assurer la sécurité des élèves, mais attribuer explicitement ces missions « de prévention et de sécurité » à des personnes identifiées les fera apparaître comme des « vigiles ». Il y a en effet une difficulté essentielle à séparer ces actions des missions des autres personnels de l'établissement ; elles sont au cœur de celles des CPE, mais aussi des AED, des personnels sociaux et de santé ! Le risque de diluer les responsabilités des uns et des autres est réel. La FSU défend la nécessité de consolider et stabiliser les équipes CPE, AED et pluri professionnelles.

En outre, le décret modifié permettra beaucoup plus que le dispositif décrit par la circulaire : il ouvre la possibilité aux chefs d'établissement d'insérer la 7^{me} mission dans des contrats d'AED vus comme « ordinaires » lors de l'attribution des moyens. Il faudrait pour contrôler le respect du dispositif, un recrutement et une gestion académique...

Tous les AED devraient bénéficier de la formation, de la VAE et de l'accompagnement proposés !

Enfin, la FSU conteste une rémunération au niveau du minimum FP pour des personnels recrutés à bac +2 et souligne le caractère irréaliste du calendrier envisagé.

A l'exception de l'UNSA qui indique que le SNPDEN est demandeur de personnels assurant explicitement ces fonctions, les autres organisations rejettent le dispositif avec une approche similaire à celle de la FSU. Il y aura une vraie difficulté à voir dans l'établissement, les AED APS exercer sous l'autorité du chef d'établissement et les autres AED sous celle du CPE.

L'administration renvoie aux instructions données dans la circulaire pour répondre aux différents arguments et indique qu'elle sera attentive à la mise en œuvre. Elle accepte le principe d'un bilan régulier.

Le projet de décret est rejeté, seule l'UNSA votant Pour (4 voix) les autres OS s'exprimant contre (11).

A notre interpellation sur la suite que donnera l'administration au rejet par le CTM du projet, pas d'autre réponse que celle d'une information précise donnée au ministre.

4. Décret déconcentration de la gestion des infirmières et infirmiers

Concernant les infirmières et infirmiers de l'Etat, la proposition de l'administration revient à maintenir l'existant maintenant que les infirmières ont obtenu la catégorie A. Elle a l'accord du SNICS.

En outre, l'administration modifie le projet initial en renonçant à déconcentrer les mesures disciplinaires pour les attachés d'administration. Le SNASUB y était opposé et avait déposé un amendement de suppression des mesures envisagées pour les attachés.

Votes : Pour 6 (FSU 4 ; CFDT 1, CGT 1) Contre FO 1 Abstention 3 UNSA, SUD

5. Point d'information : composition des CAEN et des CDEN

Une note sera adressée aux recteurs, une circulaire sera publiée ensuite. Il s'agit d'appliquer les dispositions du code de l'éducation en prenant en compte les nouvelles règles de mesure de la représentativité introduites par la loi du 5 juillet 2010. La répartition des sièges entre organisations représentatives doit se faire à la proportionnelle des voix obtenues à l'élection au CT correspondant.

La FSU dit son accord avec cette lecture mais elle demande à l'administration, sauf à créer des contentieux, d'explicitement le fait que seules les organisations représentatives (c'est-à-dire ayant des sièges au CT considéré) peuvent désigner des représentants.

Sur ce dernier point, le MEN prendra l'attache de la DGAFP.

6. Répartition des emplois second degré supplémentaires pour la rentrée 2012

Point inscrit à la demande de la FSU. Distribution des tableaux.

- vie scolaire : 2000 ETP d'AED et 100 CPE

- handicap : 1500 AVSi + 2100 emplois AVS par transformation de contrats aidés

- assistants de prévention et de sécurité : 500.

Il n'y a pas eu de répartition préalable des emplois pour les stagiaires ; ceux-ci seront attribués a posteriori pour couvrir l'intégralité des besoins. Les recteurs ont été informés qu'ils disposeraient d'heures postes en volume égal aux décharges stagiaires.

7. Changement de discipline des professeurs de STI

Point inscrit à la demande du SNES.

La circulaire du 27 juin demande aux rectorats, sans élaboration préalable d'une table de correspondance, ni saisine des CAP, de procéder au changement de discipline des professeurs de STI d'ici au 15 octobre.

Le SNES demande l'abrogation de cette circulaire, au profit de mesures adaptées pour le mouvement inter.

<http://www.snes.edu/Situation-des-professeurs-de-STI.html>

Le secrétaire général a refusé toute évolution, se limitant à reconnaître "des besoins de formation" et considérant qu'il "n'y avait pas lieu d'interrompre un travail de reclassification" puisqu'il n'y a pas remise en cause de l'aspect politique de la réforme des enseignements technologiques. Il a seulement invité à signaler l'existence de situations difficiles.

A noter qu'aucune autre organisation syndicale n'est intervenue sur ce point.

Annexe

Déclaration liminaire de la FSU

Des groupes de travail se réunissent actuellement dans le cadre de la concertation sur la refondation de l'école de la République ; le défi à relever est d'assurer la réussite de tous les élèves et mettre fin aux sorties sans qualifications tout en augmentant le niveau de qualification et le taux de diplômés de l'enseignement supérieur.

La FSU s'engage pleinement dans cette concertation. Elle y porte ses exigences d'une École plus juste et plus égalitaire, convaincue que pour franchir une nouvelle étape de démocratisation, il faudra opérer de profondes mutations : valoriser les réussites de notre système éducatif, corriger ses défauts en redonnant confiance aux enseignants et aux personnels de l'éducation qui doivent être réellement formés, reconnus, respectés et revalorisés. Et cela doit se faire avec les personnels et l'ensemble de la communauté éducative.

Cela doit aussi se concrétiser par un engagement budgétaire marqué par un investissement significatif qui doit s'inscrire dans la durée. Le gouvernement a légitimement annoncé ses priorités dont celle accordée à notre ministère ; mais la FSU reste préoccupée par la situation des autres secteurs non prioritaires, y compris au sein de notre ministère, déjà fortement touchés par la RGPP. Elle agit pour une rupture avec les politiques d'austérité.

De plus, nous souhaitons vous alerter sur la non publication du nombre de places aux concours de recrutement des enseignants alors que certaines épreuves sont proches (septembre pour les PE, par exemple).

Au delà de la concertation en cours, il y a urgence à traiter un certain nombre de dossiers avec les organisations syndicales représentatives : carrière, rémunérations, action sociale, santé. La dégradation de la situation des personnels, les orientations des politiques indemnitaires conduites dans la dernière période, l'insuffisance des politiques sociales et de santé font l'objet de constats peu discutables et l'ouverture d'une concertation, sur ces dossiers aussi, ne saurait attendre, sauf à laisser la crise s'enraciner un peu plus profondément.

Nous allons examiner les projets de décret relatifs aux recrutements réservés. La FSU tient à redire combien il est déterminant qu'une possibilité soit effectivement offerte à chaque ayant droit. C'est bien sûr l'enjeu du nombre de postes, et la FSU demande que pour compenser le retard pris pour la mise en œuvre, la moitié des possibilités soit ouverte en 2013. Mais c'est aussi la clarification que nous attendons s'agissant des personnels administratifs et ITRF sur l'identification de « l'employeur » responsable de proposer la titularisation à chacun des contractuels concernés.

Enfin, le changement de gouvernement a permis la reprise du dialogue social dans un certain nombre de services. Force est de constater que cette orientation n'a pas encore irrigué toutes les administrations de l'Éducation nationale et nous tenions à le signaler.

Dire non au Traité européen, c'est dire non à l'austérité

La FSU s'oppose à la ratification du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), car elle s'oppose au choix de l'austérité qu'il renforce et inscrit dans la durée. La crise dite de la dette publique est la conséquence d'une orientation néolibérale de l'Union européenne, basée sur la liberté et la toute puissance des marchés, sur les dumping fiscaux et sociaux, sur une fuite en avant productiviste et sur une politique d'affrontement économique entre les Etats membres. Le TSCG, encore appelé Pacte budgétaire, s'inscrit dans cette logique néfaste pour les services publics, les droits des travailleurs et en particulier des femmes, la protection sociale et l'environnement. Une logique qui frappe plus particulièrement les jeunes, premières victimes du chômage et de la précarité. De surcroît, il aggrave une dérive autoritaire de déconstruction de la démocratie.

A l'opposé de la logique du TSCG, la FSU appelle à une Europe fondée sur la démocratie, la solidarité, la justice sociale et le souci de la transition écologique. A cette fin il faut sans plus attendre libérer les Etats du pouvoir des marchés financiers et donc, notamment :

- Donner aux États membres de la zone Euro le droit d'emprunter directement auprès de la BCE
- Interdire les transactions spéculatives sur les produits dérivés et sur les matières premières
- Supprimer tout échange financier avec les paradis fiscaux, hormis pour le règlement des échanges commerciaux
- Séparer les banques de dépôt et d'investissement
- Taxer les transactions financières
- Etablir un contrôle public des banques
- Faire un audit citoyen des dettes, en annuler une partie.

Il faut lancer à l'échelle de l'Union européenne et dans chaque Etat membre une politique de développement d'emplois utiles socialement et écologiquement, cela en engageant la transition écologique et en relançant la réduction du temps de travail et l'abaissement de l'âge de départ en retraite.

Il faut une coordination effective des politiques macro-économiques en Europe, une solidarité réelle entre les nations et une politique fiscale assurant une redistribution pour la justice sociale et permettant un financement des services publics à la hauteur des besoins.

Face à la gravité de la crise, à la fuite en avant néolibérale et à des stratégies qui visent à diviser les populations européennes au risque du repli nationaliste et xénophobe, les mouvements sociaux et syndicaux sont le dos au mur. Les convergences et les démarches unitaires à l'échelle de l'Europe sont une priorité stratégique et maintenant une urgence. La FSU s'y impliquera, dans des cadres unitaires national et européen. Elle appelle chacune de ses composantes, chacune des ses militantes et chacun de ses militants à s'y engager.

L'austérité contre les peuples et contre l'Europe

Sous l'effet des politiques d'austérité généralisées, la zone euro est entrée dans une récession appelée à s'aggraver. Dans les pays d'Europe du Sud le recul de la production est particulièrement important. Certains pays connaissent des taux de chômage dignes de la grande dépression des années 30. Même l'économie allemande subit un recul de la croissance, tandis que l'économie française entre en stagnation. Les plans sociaux se multiplient. 18 millions de personnes soit 11,4 % de la population active sont au chômage dans la zone euro.

Des Etats confrontés à des taux exorbitants pour emprunter sur les marchés « bénéficiant » de plans dits de sauvetage. Mais ces plans imposent des politiques d'austérité radicales qui enfoncent ces pays dans la récession et creusent ainsi leurs déficits publics. Ces politiques d'austérité consistent à démanteler l'Etat social, à réduire l'emploi public, les salaires et les pensions, à privatiser les services publics, à défaire le droit du travail et la négociation collective. Les peuples et en particuliers les salariés subissent une baisse sans précédent de leur niveau de vie. Leurs droits fondamentaux d'accès à la santé et à l'éducation sont gravement remis en cause, tandis que les intérêts des privilégiés sont préservés.

Quatre ans après la chute de Lehman Brothers et l'éclatement de la crise financière, la finance a conservé son pouvoir d'influence et de nuisance. Elle continue à se livrer à une spéculation débridée, par exemple sur la dette publique ou sur les produits alimentaires. Elle échappe toujours au contrôle des régulations publiques comme le montre le récent scandale du Libor. Les banques restent fragiles, notamment dans les pays comme l'Espagne où l'endettement privé constitue le problème majeur, et elles réduisent leur offre de crédit. Les paradis fiscaux prospèrent comme jamais, et permettent l'évasion fiscale des grandes entreprises et des privilégiés avec la complicité des banques.

A quoi servent les « plans de sauvetage » ?

Depuis deux ans, les "sommets de la dernière chance" se sont multipliés, mais sans s'attaquer aux causes profondes de la crise de la zone euro. Ils visent d'abord à éviter l'effondrement de l'euro et la panique financière qui s'ensuivrait. La récente décision de la BCE d'acheter à nouveau de la dette publique des Etats en difficultés pour réduire le niveau insoutenable des taux d'intérêts auxquels ils empruntent entre dans ce schéma.

La BCE avait suspendu ses achats en décembre dernier (alors qu'en même temps elle prêtait 1000 milliards d'euros aux banques) dans l'objectif avoué de mettre la pression sur les Etats pour qu'ils adoptent des politiques d'austérité drastiques.

Ceux-ci se sont exécutés, mais le principal effet de l'austérité imposée ayant été d'aggraver les déficits publics, la spéculation sur les marchés financiers a repris de plus belle et les taux d'intérêts se sont envolés prenant à la gorge l'Espagne et l'Italie, pourtant présentées comme des "bons élèves" de l'austérité.

Au sommet de Rome de fin juin 2012, l'Espagnol Rajoy et l'Italien Monti ont dénoncé cette situation ubuesque qui les a contraint début juillet à remettre une nouvelle couche d'austérité particulièrement sévère, notamment en Espagne (65 milliards d'euros).

Sous la menace d'un éclatement de l'euro, la BCE est contrainte d'acquiescer à nouveau de la dette de ces Etats, mais de façon partielle (rachat sur le marché secondaire de titres dont l'échéance est inférieure à trois ans). Mais cela se fait en cherchant à renforcer la tutelle sur ces pays. En effet, l'intervention de la BCE est conditionnée à de nouveaux plans d'austérité. Le gouvernement espagnol est réticent à entrer dans ce jeu infernal qui consiste à lui promettre une explosion sociale pour le remercier d'abandonner sa propre souveraineté !

Austérité et compétitivité, laquelle signifie notamment la baisse du coût salarial, sont les maîtres mots des politiques qui se répandent dans toute l'Europe. Une spirale dépressive auto-entretenu s'installe car la baisse des salaires et des dépenses publiques freine l'activité, et donc accroît les déficits publics, ce qui ouvre sur une nouvelle cure d'austérité... Les exportations de chaque pays vers la zone euro sont affaiblies, parce que la demande privée est hors d'état de relayer la contraction de la demande publique.

Dans ce contexte les inégalités au sein de chaque pays et entre les pays s'accroissent, menaçant la cohésion de l'Europe et préparant la montée des courants xénophobes..

L'austérité, une menace dès 2013

En France, le gouvernement s'est fixé l'objectif de ramener le déficit public de 4,5 % cette année à 3 % en 2013 et de l'annuler en 2017.

De l'avis de nombreux observateurs, notamment de l'OFCE fin juillet, cette stratégie de réduire le déficit public à marche forcée et "quoi qu'il en coûte", va contracter encore davantage l'activité économique (une restriction budgétaire de l'ordre de 1,5 point de PIB conduirait à une perte du PIB de 1,2 point et une montée du chômage que le FMI estime à 300 000).

En basculant dans une austérité aussi importante et sur plusieurs années, la France de par son poids économique, précipiterait encore plus l'Europe dans la récession.

Les choix qui seront faits dans le budget 2013 seront donc cruciaux, notamment dans les secteurs de syndicalisation de la FSU, pour la fonction publique, l'emploi public et les salaires.

Les politiques publiques enfermées dans un carcan de textes

Constatant que la logique de concurrence sans régulation politique qui fonde le traité de Maastricht n'est démocratiquement pas viable, les élites politiques et économiques européennes ont fait le choix d'extraire les politiques publiques nationales du contrôle démocratique en imposant les politiques libérales par des procédures sanctuarisées dans le droit.

Depuis deux ans, une série de textes très politiques, mais exprimés en un langage technique et mal connus du public, ont été approuvés à l'initiative de la Commission européenne : « Semestre européen », Pacte "Euro plus", « Six-pack » et maintenant « Two-pack ». Ce sont des dispositions complexes qui visent à mettre en place des mécanismes de surveillance de l'élaboration des budgets nationaux, de mises en garde contre les "dérapages budgétaires", de recommandations de la Commission européenne et du Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement sur les mesures à prendre, et de sanctions contre les Etats qui ne s'engagent pas suffisamment dans cette politique.

Le Pacte budgétaire

Le TSCG demande l'introduction de la « règle d'or » dans le droit national « au moyen de dispositions contraignantes et permanentes, de préférence constitutionnelles ». Cette règle interdit à un Etat d'avoir un déficit "structurel" (déficit public hors effet de la conjoncture) supérieur à 0,5 % du PIB, instaurant une austérité durable puisque le Traité n'indique aucune date.

Cela implique que les pouvoirs publics sont condamnés à financer leurs investissements sur la seule base de leurs recettes de l'année. Cette aberration a en fait une signification politique : en l'absence d'harmonisation fiscale européenne progressiste, elle traduit la volonté de transférer la dépense publique sur la dépense privée (une privatisation des services publics, de la protection sociale).

Dans le cas où un gouvernement s'opposerait aux recommandations de la Commission et du Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement, des sanctions jusqu'à 0,1 % du PIB pourraient être décidées par la Commission européenne, sur plainte d'un ou plusieurs Etats membres.

Ce Traité est fondé sur une hypothèse néolibérale :

La crise de la zone euro serait due à un excès de dépenses publiques et de déficits publics, l'austérité serait la solution pour réduire les déficits publics, le salut donc de chaque pays se trouverait non dans la solidarité entre pays mais dans une compétition mortifère obtenue par une baisse massive des salaires et des budgets sociaux.

Voter le TSCG c'est approuver ce discours.

Le TSCG contre les droits des femmes

Les femmes subissent plus durement les mesures d'austérité, faites de coupes dans les services publics et la protection sociale : les femmes sont contraintes d'assurer tout ce qui n'est plus pris en charge par la collectivité ; leur travail (invisible) dans la sphère privée augmente, leur « rôle traditionnel » dans la famille s'en trouve renforcé, au détriment de leur travail rémunéré, de leur autonomie, voire de leur santé. Les droits des femmes sont menacés, et régressent même, lorsque les coupes touchent les services de santé sexuelle et reproductive, les subventions aux organismes de lutte contre les violences faites aux femmes, ou encore lorsque de nombreuses maternités et centres d'IVG sont fermés, comme c'est le cas en France. Les femmes sont également les premières touchées par les baisses d'effectifs et de rémunération dans le secteur public, car elles en constituent presque partout la majorité des employées.

Alors que des investissements publics massifs sont indispensables en matière de protection sociale, de services publics et d'emploi pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux et réduire les inégalités, notamment entre femmes et hommes le Pacte budgétaire impose une restriction durable des finances publiques.

Vers un déni de démocratie

Plus fondamentalement, voter le TSCG c'est approuver ce que le philosophe allemand Habermas appelle "une domination post-démocratique".

C'est évincer les grands choix politiques de la délibération démocratique, du contrôle des parlements nationaux et même européens, en présentant cette évolution comme relevant de la "nécessité économique".

Cette construction super-étatique n'ayant aucune légitimité démocratique, il n'est pas difficile de parier que sur fond de souffrances des peuples et d'affrontement économique entre les nations, elle produira des réactions nationalistes et xénophobes.

Il est donc fondamental que les forces progressistes en Europe convergent pour soutenir une autre conception de l'Europe, démocratique, fondée sur la solidarité, la justice sociale et le souci de la transition écologique.

Un traité qui n'a pas été renégoциé

Le Président de la république et le gouvernement soumettent ce Traité à la ratification par le parlement. Il n'est pas acceptable que des choix aussi fondamentaux soient faits sans que leur importance soit reconnue et présentée, sans qu'un débat démocratique approfondi puisse avoir lieu.

Le Traité dont la renégociation avait été promise est resté en l'état et le volet Croissance n'a pas vu le jour.

Quant au Pacte de croissance, 120 Milliards d'euros, présenté par le nouveau Président de la république comme un acquis de la négociation européenne, il comprend pour moitié des fonds déjà existants et pour l'autre moitié la promesse d'une relance hypothétique d'investissements privés à hauteur de 50 milliards d'euros venant compléter 10 milliards d'investissements publics incitatifs. 120 milliards correspondent au mieux à 1 % du PIB, ce n'est pas à la hauteur des enjeux de la crise européenne. En particulier, pour les peuples d'Europe du Sud qui voient défiler les plans d'austérité et auxquels les troïkas en promettent de nouveaux.

Comment est-il possible de soutenir que la Grèce doit appliquer "jusqu'au bout" le mémorandum (plan d'austérité) de la troïka pour être "crédible aux yeux des marchés financiers" quand on sait les souffrances inouïes que subit le peuple grec.

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Septembre 2012 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - Courriel : fsu.nationale@fsu.fr